

**PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 17.05.2022 – DE 20H00 À 23H20
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7	PRÉSIDENTE	Laurent Chatagny
8		
9	VICE-PRÉSIDENTE	François Rossier
10		
11	BUREAU	Joanna Bourke Martignoni
12		Véronique Chavaillaz
13		Christiane Antoniazza Torche
14		Luc Overney
15		
16	PRÉSENTS	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Sébastien
17		Bugnon, Marina Cheron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe
18		Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Bêat
19		Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre,
20		Pascal Gendre, Jean-Pierre Häni, Setti Genoud, Catherine Guillaume
21		Girard, Bertrand Macheret, Séverine Macheret, Stéphane Mettraux,
22		Valérie Michel Dousse, Luc Overney, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin
23		Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André
24		Rolle, Christian Rossier, François Rossier, François Sprumont, Roger
25		Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry,
26		Isabelle Varenne, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
27		
28	EXCUSÉS	Steve Mettraux (Bureau), Mallory Schnewly Purdie
29		
30	TOTAL	48 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 25
31		
32	CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique),
33		Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos
34		Bovey, Jean-Noël Gendre, Jean Daniel Roth, Jean-Marc Sallin
35		
36		
37	RESPONSABLE	Nicolas Wolleb
38	ADMINISTRATIF	
39		
40	ADMINISTRATRICE	Marie-Noëlle Eggertswyler
41	DES FINANCES	
42		
43	SECRETARE	Laetitia Gilliéron
44		
45	RESPONSABLE	Ludovic Circelli
46	TECHNIQUE	
47		

48 **1 ACCUEIL ET BIENVENUE**

49 À 20H00 , **M. Le Président** ouvre la séance du Conseil général du 17 mai 2022.

50

51 Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

52 Cher-ère-s collègues du Conseil général,

53 Madame la Représentante de la presse,

54 Cher-ère-s citoyens-ennes présents-tes dans la salle,

55

56 Au nom du Bureau du Conseil général, je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue à cette séance, et
57 plus particulièrement, à Mesdames Catherine Guillaume Girard et Séverine Macheret, qui participent
58 pour la première fois à l'une de nos séances.

59

60 Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le 29 avril 2022
61 soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 6 mai 2022,
62 par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

63

64 Conformément à la convocation qui vous a été adressée, les documents étaient disponibles sur le site de
65 la commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale.

66 Information pour toutes les personnes présentes dans cette salle : il est interdit de filmer ou d'enregistrer
67 les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a
68 été effectuée en ce sens.

69

70 Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de
71 la loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'administration communale. Les enregistrements
72 seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

73

74 Les intervenant-e-s sont priés-e-s de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros
75 mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du
76 procès-verbal. Merci d'être précis-e-s et succinct-e-s dans vos interventions. Tous les Conseillers généraux
77 ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Je suppose que c'est bien le cas. Est-ce que
78 quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ? Cela ne semble pas être le cas.

79 Lors des votes, je vous demande de bien vouloir lever votre carton suffisamment longtemps afin de
80 faciliter le travail des scrutateurs-trices.

81

82 Je vous rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui
83 présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une
84 personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de
85 dépendance.

86

87 Est-ce qu'un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette
88 séance ?

89

90 Je constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire
91 voudrait bien se récuser et quitter la salle de manière spontanée en s'annonçant au Bureau du Conseil
92 général.

93

94 Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en
95 version papier à l'administration, Il n'y aura pas de lecture complète des messages.
96 Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura cette séance du Conseil général. Elle aura lieu
97 sur la scène derrière moi.

98
99

APPEL NOMINAL

100 Vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs-trices ont effectué un
101 contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal. Suite au contrôle des scrutateurs-trices, les
102 membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **48**.

103

104 Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : M. Steve Mettraux et Mme Mallory Schneuwly Purdie.

105

106 Je constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que
107 l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **25**.

108

109 D'autre part, nous avons reçu une lettre de démission au Conseil général de M. Jérôme Vonlanthen, par
110 ailleurs, Vice-Président du Conseil général. Je me permets de vous en faire la lecture :

111

112 *Monsieur le Président du Conseil Général, chers collègues,*

113

114 *Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de mon poste d'élue au Conseil Général*
115 *de Neyruz. En effet, je déménage à Fribourg pour début avril et vais y déposer mes papiers. Je suis donc*
116 *dans l'obligation de renoncer la poursuite de ce mandat.*

117

118 *L'année passée au Conseil Général et au Bureau a été pour moi extrêmement enrichissante et je profite de*
119 *l'occasion pour encore féliciter et remercier M. Laurent Chatagny ainsi que tous les collègues du Bureau*
120 *pour leur excellent état d'esprit et leur travail remarquable.*

120

121 *En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le*
122 *Président du Conseil Général, chers collègues, mes plus cordiales salutations.*

123

124 *Jérôme Vonlanthen*

125

126 En terme d'organisation, je me permets de vous préciser encore quelques points :

127

128 ○ Tous les élu-e-s disposant de la documentation nécessaire, il n'y aura pas de présentation Powerpoint
129 à l'écran sauf pour les comptes et pour l'adoption du Règlement du Conseil général.

130

131 ○ Y a-t-il des questions ou remarques sur ces premières informations d'ordre organisationnel ?

132

133 Aucune question ou remarque n'est soulevée.

134

135 Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil
136 général en accord avec le Conseil communal.

137

138

139

140
141

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 14 décembre 2021
3. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2021-2022
4. Election à la présidence du Conseil général pour la période 2022-2023
5. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2022-2023
6. Communications du Bureau du CG
7. Communications du Conseil communal
8. Investissement : crédit additionnel « Réfection Rte des Simon »
9. Investissement : crédit additionnel « Parc du Clédard et ses Promenades Verdandi/Vanils »
10. Investissement : nouvelle dépense « Participation au renouvellement des collecteurs intercommunaux »
11. Comptes 2021
 - 11.1 Présentation générale des comptes
 - 11.2 Compte de résultats
 - 11.3 Compte des investissements
 - 11.4 Rapport de la Commission financière
 - 11.5 Approbation des comptes
12. Rapport de gestion 2021
13. Nomination de l'organe de révision
14. Règlement d'organisation du Conseil général – adoption
15. Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises (ARCOS) – adoption de la modification des statuts
16. Divers

142
143
144
145
146
147

M. Laurent Chatagny, Président constate qu'il n'y a pas de question ou de remarque par rapport à cet ordre du jour. L'Assemblée va dès lors pouvoir délibérer et passer au point 2 de l'ordre du jour.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 14 DECEMBRE 2021

148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

Proposition de modification reçue de M. François Rossier (GSO) et remarque faite par M. François Sprumont au CG :

A partir de la ligne 1842 du PV, il est écrit « Mme Murielle Roos Bovey prend acte de sa question et lui répond que la Commission d'entraide intergénérationnelle est en train de se pencher sur l'établissement d'un concept Senior + dont l'étude d'appartements protégés. Ce concept sera prochainement soumis au Conseil communal afin que la réalisation de ces appartements protégés se concrétise dans un proche avenir.

Dans la réponse donnée en décembre dernier, Mme Murielle Roos Bovey n'a pas utilisé le mot prochainement, mais elle a dit « d'ici la fin de l'année ».

161 Merci d'effectuer cette correction afin de respecter les paroles prononcées lors de notre dernière séance.
162 **M. Le Président** remercie M. François Rossier pour sa remarque. Selon la bande son que nous avons
163 réécouté, la remarque est correcte (à 3h18 min.) Le procès-verbal sera alors corrigé en conséquence.
164 Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021, avec
165 la modification telle que préconisée par M. François Sprumont, lèvent la carte verte, contre épreuve la
166 carte rouge, abstention la carte jaune.
167

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 47 oui, 0 non et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021, avec la modification telle que préconisée par M. Sprumont.

168
169 Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021, avec modification telle que
170 préconisée par M. François Sprumont, est accepté à la majorité de **47** oui et **1** abstention.
171

172 **3 ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2021-2022**

173
174 Le Vice-Président Jérôme Vonlanthen a annoncé son départ de Neyruz le 31 mars 2022 et, de ce fait, sa
175 démission en tant que conseiller général. Nous devons dès lors élire un ou une Vice-Président-e pour cette
176 période 2021-2022.
177

178 **M. Le Président** passe la parole à **M. François Sprumont**, chef de groupe GSO, pour la présentation d'un
179 candidat : le groupe GSO a le plaisir de vous proposer M. François Rossier comme candidat à la Vice-
180 Présidence, voici une petite présentation de lui : c'est un enfant de Neyruz, il y est né et y a grandi, il a
181 43 ans et a 3 enfants avec son épouse Sarah. Son métier est journaliste dans la rubrique sportive de La
182 Liberté. M. François Sprumont encourage le Conseil général à voter pour son élection.
183

184 Comme la parole n'est pas demandée, l'élection est soumise au vote.

185
186 Celles et ceux qui acceptent d'élire M. François Rossier à la Vice-Présidence du Conseil général pour la
187 période 2021-2022 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.
188

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. François Rossier à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période 2021-2022.

189
190 **M. Le Président** invite **M. François Rossier** à rejoindre le Bureau du Conseil général en tant que Vice-
191 Président.
192

193 **4 ELECTION A LA PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2022-2023**

194
195 **M. Le Président** annonce : comme vous pouvez vous en douter, M. François Rossier, du groupe GSO, est
196 également candidat à la Présidence du Conseil général pour la période 2022-2023.
197

198 Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire veut prendre la parole ou à une question à formuler ?
199 Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons donc passer aux votes pour l'élection.

200
201 Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. François Rossier à la Présidence du Conseil général pour la
202 période 2022-2023 lèvent la carte verte, contre éprouve la carte rouge, abstention la carte jaune.
203
204

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. François Rossier à la Présidence du Conseil général pour la période 2022-2023.

205
206 **M. Laurent Chatagny, Président sortant à la fin de la présente séance,** félicite **M. François Rossier,**
207 **prochain nouveau Président,** pour son élection et lui passe la parole pour nous adresser quelques mots :
208 Pour commencer, je vous adresse mes remerciements pour votre confiance témoignée. Après une
209 discussion avec M. Laurent Chatagny, je pense savoir que la charge de travail est élevée mais je suis prêt
210 à relever ce défi. Une entente cordiale avec la collaboration de M. Laurent Chatagny aura lieu. Pour moi,
211 cela ressemble à un sport collectif, le bien commun doit primer sur les intérêts individuels autant dans le
212 sport qu'au sein d'une commune. C'est avec cet état d'esprit, que je m'engage à présider le Conseil
213 général dans les mois à venir en laissant à chacun et à chacune le libre choix de s'exprimer dans le respect
214 d'autrui et en faisant preuve de solidarité. Il est important de vivre ensemble à Neyruz dans une
215 cohabitation harmonieuse et durable.

216
217 **M. Laurent Chatagny** remercie sincèrement M. François Rossier, nouveau Président.
218

219 **5 ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2022-2023**

220
221 **M. Laurent Chatagny** passe la parole au chef de groupe ecAS, **M. Philippe Dobler,** pour la présentation
222 d'un candidat à la Vice-Présidence :

223
224 Je vous présente M. Sébastien Bugnon comme candidat à la Vice-Présidence, voici une brève
225 présentation : il est âgé de 44 ans, il est marié, père d'une adolescente et il habite à Neyruz depuis 2011.
226 Son métier est Responsable au Service à la clientèle institutionnel pour l'entité de gestion d'actifs à
227 Genève et à Zürich. Ses loisirs sont le ski, la montagne et l'aviation. Il est membre et Vice-Président de la
228 Commission financière depuis le début de la législature. Je vous recommande vivement et vous invite à
229 l'élire. Je vous remercie d'avance pour votre soutien.

230
231 Comme la parole n'est plus demandée, cette élection est soumise au vote.

232
233 Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Sébastien Bugnon à la Vice-Présidence du Conseil général
234 pour la période 2022-2023 lèvent la carte verte, contre éprouve la carte rouge, abstention la carte jaune.
235

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. Sébastien Bugnon à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période 2022-2023.

236 6 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CG

237 **M. Laurent Chatagny** prend la parole :

- 238
- 239 ○ Règlement du Conseil général : au point numéro 14 de l'ordre du jour de la présente séance, le
- 240 Règlement d'organisation du Conseil général vous sera soumis pour adoption. Celui-ci n'étant pas
- 241 encore ni adopté ni validé par les autorités compétentes, certains outils parlementaires tels que les
- 242 postulats (qui ne sont pas prévus dans la Loi sur les communes) ne pourront être pris en considération
- 243 que lors de la prochaine séance du Conseil général, cet automne.
- 244
- 245 ○ Site internet de la commune de Neyruz, outils parlementaires : sous les onglets « Politique » et
- 246 « Conseil général » du site internet de la commune de Neyruz, vous trouverez tous les documents et
- 247 les explications en relation avec les possibilités d'interventions parlementaires. Le Bureau du Conseil
- 248 général vous remercie de vous y référer à l'avenir et d'utiliser, dans la mesure du possible, les
- 249 documents qui s'y trouvent.
- 250
- 251 ○ Devoir de se récuser : selon les dispositions des articles 21 et 65 al. 1 de la Loi sur les communes et
- 252 l'article 11 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, un membre du Conseil général ne
- 253 peut assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt personnel, son conjoint, son
- 254 partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de
- 255 parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. Lors de la dernière séance du Conseil général,
- 256 un excès de zèle de la part de certains parlementaires a été constaté à ce sujet par le Bureau. En cas
- 257 de doute et avant les prochaines séances, le Bureau est à votre disposition pour en discuter. D'autre
- 258 part, les personnes qui se refusent doivent en informer le Bureau avant de quitter la salle, afin de
- 259 nous permettre de décompter le nombre de votants.
- 260
- 261 ○ Sortie récréative du samedi 25 juin 2022 : afin de nous permettre de mieux faire connaissance et
- 262 d'échanger dans un cadre informel, il a été décidé d'organiser une fois par année, et à moindres
- 263 coûts, une manifestation récréative regroupant les membres du Conseil général et du Conseil
- 264 communal. A l'avenir, et afin de pérenniser ce moment de convivialité, le Bureau propose que cette
- 265 activité soit organisée chaque année par le Président sortant du Conseil général. Je vous rappelle le
- 266 délai au 10 juin 2022 pour vous inscrire à cette première sortie, ou le cas échéant, pour vous excuser,
- 267 si vous ne pouvez pas y participer.
- 268

269 Aucun groupe ou parlementaire à titre individuel ne souhaite intervenir, ainsi, **M. Laurent Chatagny**

270 termine la discussion.

271

272 7 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

273 **M. le Syndic, Jean-Pierre Corpataux** prend la parole pour les communications du Conseil communal :

274

275 Tout d'abord, permettez-moi, au nom du Conseil communal, de féliciter chaleureusement le Président

276 élu M. François Rossier ainsi que le Vice-Président élu M. Sébastien Bugnon, pour la période 2022-2023.

277 Nous vous souhaitons beaucoup de satisfaction et de succès dans vos prochains mandats.

278

279 Je profite également de cette occasion pour remercier M. Laurent Chatagny, qui va terminer sa Présidence
280 à la fin de cette séance, pour l'excellente collaboration qui a régné tout au long de son mandat. Merci
281 beaucoup et félicitations pour le travail accompli avec le Bureau du Conseil général.

282

283 Voici quelques informations de la part de votre Conseil communal :

284

285 ○ **Engagements au sein de l'Administration communale :**

286

287 Responsable technique communal : nous avons reçu 32 dossiers de postulations et auditionné plusieurs
288 candidats. Suite au processus de recrutement, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil
289 communal a engagé, pour ce poste de cadre, à un taux de 100 %, M. Ludovic Circelli dès le 1er mai 2022.
290 Après une formation initiale de dessinateur en génie civil, M. Circelli a obtenu un diplôme de conducteur
291 de travaux ES. Après avoir travaillé dans un bureau d'ingénieurs de la place, il a été engagé dans des
292 entreprises de construction à Berne et à Charmey. Depuis avril 2019, il était Responsable de projet auprès
293 de l'entreprise SINEF à Givisiez. M. Circelli a d'excellentes connaissances en génie civil, CAD, SIT, au niveau
294 des réseaux d'eau ainsi que dans le domaine de la construction. Il a géré plusieurs projets et chantiers, y
295 compris les procédures d'appels d'offres et le suivi budgétaire. M. Circelli possède toutes les qualités
296 requises pour mener à bien la mission de Responsable technique communal et nous lui souhaitons la
297 bienvenue et beaucoup de succès dans sa fonction.

298

299 Collaboratrice administrative : nous avons reçu 45 dossiers de postulations et auditionné plusieurs
300 candidats. Suite au processus de recrutement, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil
301 communal a engagé, à un taux de 60 %, Mme Laetitia Gilliéron dès le 15 mars 2022. De formation
302 commerciale, Mme Gilliéron complètera l'équipe administrative en place et fonctionnera comme
303 assistante de notre Responsable administratif. Elle assumera également le secrétariat du Conseil général
304 et le suivi des affaires et des dossiers en lien avec le Conseil général. Nous lui souhaitons aussi une cordiale
305 bienvenue et beaucoup de satisfaction dans son activité professionnelle au sein de notre Administration
306 communale.

307

308 ○ **Commission d'animation villageoise CAV** : afin d'éviter des doublons, la CAV a été dissoute et les
309 tâches d'animation ont été englobées dans la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs.
310 La membre de la CAV Mme Maude Hayoz intègre la Commission CSL. Dans l'éventualité d'une prochaine
311 vacance de poste dans cette Commission, la place ne sera pas repourvue pour ramener cette Commission
312 au total de 9 membres.

313

314 ○ **Installations de défibrillateurs dans la Commune** : en plus du défibrillateur déjà installé vers la
315 pharmacie se trouvant vers la gare, le Conseil communal a décidé d'installer deux nouveaux appareils sur
316 le budget de cette année 2022. L'offre a été confirmée le 9 mai dernier pour commander ces deux
317 appareils qui seront installés au Complexe communal et au Centre des Simon. Les démarches seront faites
318 pour que tous ces appareils soient répertoriés sur internet, sur Staying Alive. De plus, dès leur installation,
319 les Samaritains donneront gratuitement une formation aux personnes intéressées. Des informations
320 suivront. Finalement, le Conseil communal a décidé de prévoir au budget 2023 un autre défibrillateur à
321 l'Aigle Noir.

322

323 ○ **Association régionale de la Sarine ARS** : les Communes de Sarine-Ouest ont désigné par un vote
324 démocratique ses deux représentants dans le Comité de Direction de l'ARS. Il s'agit de M. Claude Magnin,
325 CC de la Commune de Cottens et de votre serviteur. Nous défendrons donc les intérêts du district et

326 particulièrement de notre région de Sarine-Ouest dans cette Association régionale. Sachez aussi que cette
327 Association régionale de la Sarine ARS va mettre sur pied un projet de « commerce de proximité 4.0 ». Ce
328 projet vise le développement d'une application mobile pour les commerces de proximité avec un
329 processus de fidélisation pour les consommateurs. Diverses informations seront communiquées et mises
330 sur notre site internet dès que cette offre sera disponible.

331
332 ○ **Guerre en Ukraine** : le Conseil communal a mis sur pieds diverses actions de soutien en faveur des
333 personnes d'origine ukrainienne résidents à Neyruz ainsi qu'en faveur des réfugié-e-s accueilli-e-s par des
334 villageois-es dans notre Commune. Une coordination avec diverses associations favorisera l'intégration
335 des réfugié-e-s de guerre accueilli-e-s chez nous, notamment aussi pour la scolarisation des enfants.
336 Financièrement, en plus d'un don de CHF 1'000.00 à la chaîne du Bonheur, des aides pécuniaires plus
337 ciblées sont apportées en faveur des réfugié-e-s. Des bons d'achats provenant de commerces neyruziens,
338 d'une valeur de CHF 50.00 par réfugiés, sont offerts par la Commune pour pallier notamment aux produits
339 de premières nécessités.

340
341 ○ **Plan d'aménagement local PAL de Neyruz** : pour rappel, la DIME a procédé à la publication le
342 12.11.2021 des éléments qu'elle n'entend pas approuver sur notre PAL. Notre PAL doit être mis en
343 conformité avec le PDCant. De très nombreux points doivent être revus et adaptés. La Commission PAL et
344 le Conseil communal ont analysé ce dossier avec notre urbaniste. La Commune a déposé, en date du
345 31.01.2022, sa détermination écrite à la DIME, durant le délai du droit d'être entendu qui avait été
346 prolongé par la DIME jusqu'au 31.01.2022. Notre PAL sera mis à jour en tenant compte de plusieurs
347 remarques de la DIME et de certaines formulées par des citoyen-ne-s durant le processus de révision. Le
348 PAL suit donc son processus d'approbation avec les modifications décidées et apportées par le Conseil
349 communal ainsi qu'avec les remarques et les exigences de la DIME. Avec l'aide de notre urbaniste, le
350 Conseil communal est en contact avec les représentants de la DIME pour traiter et coordonner ce dossier
351 de révision du PAL. Plusieurs séances de travail sont fixées avec notre urbaniste et avec différentes parties
352 concernées par cette révision du PAL pour finaliser ce dossier. Finalement, une mise à l'enquête publique
353 sera effectuée dès que possible, avec les éléments modifiés du PAL, dès que le Canton aura statué
354 définitivement sur notre dossier de révision dans le cadre de la procédure d'adaptation du PAL aux
355 conditions d'approbation.

356
357 ○ **Gâre CFF de Neyruz** : pour rappel, les CFF ont confirmé le maintien de la gare à Neyruz. Par contre,
358 pour se mettre en conformité avec le projet WAKO des CFF ainsi qu'avec la Loi sur les handicapés, notre
359 halte CFF, qui se trouve dans un virage, doit, dans tous les cas, être déplacée par les CFF. Le Conseil
360 communal a eu plusieurs séances avec les CFF et les autorités cantonales sur ce dossier pour analyser les
361 possibilités d'implantation projetées. Nous travaillons en étroite collaboration avec ces partenaires pour
362 définir, avec eux, le nouvel emplacement de la gare. Nous analysons la situation pour trouver l'endroit
363 idéal, en tenant compte du futur développement de la commune, notamment en lien avec notre plan
364 d'aménagement local en révision, avec le plan Directeur cantonal et le plan Directeur régional de la Sarine.
365 Comme déjà informé lors de la précédente séance du Conseil général du 14.12.2021, deux sites
366 d'implantation sont actuellement à l'étude : un à l'ouest du village vers le quartier de la Daille, et un autre
367 à l'est vers le parking de la Carrida. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise. Toutefois, la décision
368 finale sur le choix du nouvel emplacement de la halte CFF appartiendra au canton et aux CFF et non à la
369 Commune. De nouvelles réunions sont prévues en juin 2022 avec les CFF et avec le canton, notamment
370 avec le Conseiller d'Etat Directeur de la DIME, M. Jean-François Steiert. Nous ne manquerons pas de vous
371 tenir informé de ce dossier.

372

373 ○ **Etude des bâtiments** : l'étude suit son cours avec le Bureau d'architectes Page. Le cahier des charges
374 pour le concours est en phase d'élaboration. Cette étude a pris du retard suite à la problématique de la
375 révision du PAL, notamment pour la délimitation du PAD et du parcellement au secteur de la Route
376 d'Onnens, et pour régulariser la zone d'intérêt général qui n'était pas adaptée dans ce secteur où sont
377 prévus la centrale de chauffe et l'extension des bâtiments communaux. Ce dossier prioritaire progresse
378 et est donc toujours en traitement.

379
380 Comme vous pouvez le constater, plusieurs dossiers sont imbriqués entre eux. Ils sont quelque peu
381 retardés et n'avancent pas au rythme souhaité (du moins en ce qui me concerne). Nous sommes
382 tributaires d'analyses complémentaires à mener et de la lourdeur des processus décisionnels
383 administratifs.

384
385 Néanmoins, le Conseil communal veille à ce que ces dossiers importants pour la commune avancent et se
386 concrétisent dans les meilleurs délais.

387 Au nom du Conseil communal, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne suite
388 de séance.

389
390 **M. Philippe Dobler** souhaite intervenir : j'ai pris note des communications et j'ai une question concernant
391 la gare de Neyruz, est-ce qu'un calendrier existe ou a déjà été fixé ? Peut-on dessiner ou en évaluer les
392 contours quant au lieu d'implantation ? Avons-nous une date pour un calendrier des travaux de la
393 nouvelle halte ?

394
395 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Philippe Dobler pour sa question, et il passe la parole au Conseil
396 communal pour une réponse apportée par **M. Le Syndic** :

- 397 ○ Concernant la halte CFF, le dossier est traité par les CFF et le Canton. La Commune est consultée pour
398 donner son avis mais la décision incombera aux CFF et au Canton.
- 399 ○ Pour le planning, la prise de décision ne nous appartient pas, ce sont les CFF qui détiennent le dossier,
400 mais, nous restons associés pour l'analyse des emplacements. D'ailleurs, cet après-midi, nous avons
401 eu une rencontre avec notre urbaniste pour finaliser les critères déterminés par les CFF.
- 402 ○ Pour étayer ce dossier dans le but de trouver le meilleur emplacement, une analyse ainsi qu'une
403 étude objective auront lieu.
- 404 ○ Nous avons une vision plus éloignée que le Canton. Le Canton détermine une vision sur la durée d'un
405 PAL de 15 à 25 ans, et nous, nous avons vision plus lointaine, basée sur le développement du village
406 à futur sur 40 à 50 ans.
- 407 ○ Pas de délai pour l'instant pour la prise de décision mais les CFF devraient rapidement se déterminer.
408 La date de réalisation, communiquée par les CFF, est normalement prévue en 2026-2027 (avec
409 possibilité d'être décalée de deux ans).
- 410 ○ Une analyse objective au regard de l'aménagement du territoire et PAL (en révision) a lieu.

411
412 **M. Philippe Dobler** se dit satisfait par la réponse apportée par le Conseil communal.

413
414 Il n'y a pas d'autre intervention et nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

415
416
417
418
419

420 **8 INVESTISSEMENT : CREDIT ADDITIONNEL « REFECTION RTE DES SIMON »**

421
422 **M. Laurent Chatagny** passe la parole à **M. Pierre-Alain Crausaz**, membre de la Commission financière
423 pour le préavis :

424
425 Objet soumis :

426 Lors de l'assemblée communale du 15 mai 2019, un crédit de CHF 364'000 a été accepté pour la mise en
427 séparatif du quartier de La Croix (Route des Simon). La réalisation de ce chantier a engendré un
428 dépassement de CHF 9'539.09. Toutefois, lors de la réalisation du chantier, il a été constaté que la remise
429 en état de la Route des Simon, démolie par le chantier, n'avait pas été planifiée (aucun crédit demandé).
430 Les travaux ont toutefois déjà été réalisés. Lors du CG du 14 décembre 2021, un nouveau crédit de CHF
431 50'000 a été accepté pour la pose du tapis de finition de la route.

432
433 Le montant définitif des travaux de réfection de la route, avant la pose du tapis de finition, est désormais
434 connu : il est de CHF 87'861.90.

435
436 Aspects financiers :

437 Ce montant de CHF 87'861.90 a déjà été financé par les liquidités communales et figure dans les comptes
438 2021.

439
440 Commentaires et préavis :

441 Au vu de ce qui précède, la Commission financière accepte le caractère de dépense liée de ce crédit, il est
442 inimaginable de laisser la route en l'état à la fin du chantier. Pour rappel, la dépense est liée lorsqu'elle
443 est ordonnée par la Loi ou lorsque la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre quant à son
444 montant, son engagement ou d'autres circonstances essentielles.

445
446 La Commission financière regrette toutefois que le projet initial n'ait pas englobé la totalité des tâches
447 correspondantes à ce genre de chantier et appelle le Conseil communal à une diligence accrue. Le
448 montant final de CHF 511'400.99 est 40.5 % plus élevé que le crédit demandé initialement. Malgré le
449 caractère de dépense liée non-sujet au vote par le Conseil général, la Commission financière apprécie la
450 transparence voulue par le Conseil communal et recommande d'approuver cette dépense.

451 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Pierre-Alain Crausaz pour son rapport et il passe la parole à **M. Jean-**
452 **Noël Gendre**, Conseiller communal, Responsable du dicastère des finances : il n'y a aura pas de répétition
453 car tout est déjà mentionné dans le message.

454
455 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Jean-Noël Gendre pour son intervention, et, comme la parole n'est plus
456 demandée, il soumet cet objet au vote.

457
458 Celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel « Réfection Rte des Simon » lèvent la carte verte, contre
459 épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

460

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le crédit additionnel « Réfection Rte des Simon »

461

462 **9 INVESTISSEMENT : CREDIT ADDITIONNEL « PARC DU CLEDARD ET SES PROMENADES**
463 **VERDANDI/VANILS »**

464 **M. Laurent Chatagny** passe la parole à **M. François Sprumont**, membre de la Commission financière pour
465 le préavis :

466
467 Objet soumis :

468 Lors de l'AC du 11 décembre 2019, un crédit de CHF 700'000.- a été accepté pour l'aménagement du parc
469 du Clédard. La réalisation de ce chantier a engendré un dépassement de CHF 98'713.45.

470 Ce dépassement s'explique par plusieurs facteurs énoncés dans le message du Conseil communal.

471
472 Aspects financiers :

473 Ce montant de CHF 98'713.45 a déjà été financé par les liquidités communales et figure dans les comptes
474 2021.

475
476 Rapport et préavis :

477 Au vu de ce qui précède, la Commission financière accepte le caractère de dépense liée de ce crédit, ce
478 terrain devait être aménagé suite au chantier de construction du Clédard. Pour rappel, la dépense est liée
479 lorsqu'elle est ordonnée par la Loi ou lorsque la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre
480 quant à son montant, son engagement ou d'autres circonstances essentielles.

481
482 La Commission financière regrette à nouveau un dépassement conséquent de 14.1 % et appelle le CC à
483 être plus vigilant.

484
485 Malgré le caractère de dépense liée non-sujet au vote par le Conseil général, la Commission financière
486 apprécie toujours la transparence voulue par le Conseil communal et recommande d'approuver cette
487 dépense.

488
489 **M. Laurent Chatagny** remercie M. François Sprumont pour son rapport et le Conseil communal n'a pas
490 d'autre information à donner sur ce point.

491
492 Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote.

493
494 Celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel « Parc du Clédard et ses Promenades Verdandi/Vanils »
495 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

496

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le crédit additionnel « Parc du Clédard et ses Promenades Verdandi/Vanils »

497
498
499
500
501

502 **10 INVESTISSEMENT : NOUVELLE DEPENSE « PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT DES**
503 **COLLECTEURS INTERCOMMUNAUX »**

504
505 **M. Le Président** passe la parole à **M. Yann Pillonel**, Secrétaire de la Commission financière pour le préavis :
506

507 Objet soumis :

508 Selon le message du Conseil communal, un crédit d'engagement aurait dû être demandé courant 2021
509 suite à l'adjudication des travaux de remise en état d'un collecteur intercommunal. Le montant
510 initialement prévu de CHF 139'950.- avait bien été porté au budget des investissements 2021 mais le
511 crédit d'engagement afférent n'a jamais été demandé ni voté.

512
513 Aspects financiers :

514 Ce montant de CHF 55'720.10, 60 % inférieur au montant budgété, a déjà été financé par les liquidités
515 communales et figure dans les comptes 2021.

516
517 La charge annuelle de CHF 1'309.40 se décompose comme suit :

518
519 Amortissement annuel sur 80 ans CHF 696.50

520 Frais d'exploitation annuels dus à la commune de Matran de 1 % CHF 557.20

521 Perte annuelle d'intérêt sur capital (0.1 %) CHF 55.70

522
523 Commentaires et préavis :

524 La Commission financière reconnaît la qualification de dépense nouvelle, s'agissant d'une convention avec
525 les communes voisines. Toutefois, le montant ayant déjà été dépensé et financé par les liquidités
526 communales, nous regrettons que ni la Commission financière ni le Conseil général n'aient été informés
527 en temps voulu malgré deux séances du Conseil général en 2021 et ne disposent, dans les faits, d'aucune
528 marge de manœuvre quant à son acceptation.

529
530 La Commission financière recommande néanmoins l'acceptation de cette demande afin de régulariser
531 cette dépense justifiée.

532
533 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Yann Pillonel pour son rapport et il passe la parole à **M. Jean-Noël**
534 **Gendre**, Conseiller communal : nous sommes navrés de tous ces votes pour des crédits complémentaires
535 et ceci ne se reproduira plus.

536
537 Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote.

538
539 Celles et ceux qui acceptent la nouvelle dépense « Participation au renouvellement des collecteurs
540 intercommunaux » lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

541

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la nouvelle dépense « Participation au renouvellement des collecteurs intercommunaux »

542

543 **11 COMPTES 2021**

544
545 Pour la présentation des comptes global, **M. Laurent Chatagny** passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**,
546 Conseiller communal et Responsable des finances (présentation brève des comptes 2021) :

547
548 Slide (Powerpoint) 25 : les comptes de résultat : comparaison entre les comptes 2020 et les comptes 2021.
549 Diminution des dépenses de 8 % et diminution de 10 % des recettes.

550
551 Slide (Powerpoint) 37 : le compte de résultat 2021 : la recette fiscale des impôts comporte un écart de 2
552 % entre 2020 et 2021. Un écart sur les provisions a été peut-être établi un peu trop prudemment mais
553 vaut mieux être attentif.

- 554
555 ○ pour la fortune, il y a une augmentation de 39 %
556 ○ pour le bénéfice des personnes morales, il y a une diminution de CHF 109'000.-
557 ○ pour le capital des personnes morales, il y a une augmentation de 50 % (ça a doublé)
558 ○ pour les impôts à la source, il y a augmentation de 43 %.
559 ○ pour la contribution immobilière, il y a une augmentation de 12 %

560
561 Par rapport aux gains immobiliers et les mutations, il y a une diminution, mais on revient à la normale. La
562 principale cause étant le quartier du Clédard avec ses bâtiments récemment construits. Concernant les
563 impôts irréguliers, il y a CHF 525'000.- de moins.

564
565 Conclusion :

566 L'examen des comptes 2021 révèle :

- 567
568 ○ que le résultat des comptes 2021 fait apparaître un excédent de recettes de CHF 752'780.-
569 ○ que le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 1'380'647.-
570 ○ que le cash-flow de l'exercice atteint CHF 735'159.-
571 ○ que les engagements en cours (crédits votés) totalisent CHF 8'861'026.-
572 ○ que le bilan présente un capital propre de CHF 18'060'126.-
573 ○ qu'une écriture comptable due à la réévaluation du patrimoine administratif (PA) au 01.01.2021 a
574 été passée pour CHF 381'662 en regard à la dissolution sur 10 ans de ladite réserve de réévaluation
575 (10 %), ceci a pour effet d'améliorer artificiellement le résultat final
576 ○ dû à MCH2 et son nouveau système de comptabilisation, dans les recettes fiscales, l'impôt à la source
577 est ainsi comptabilisé sur deux années, d'où une amélioration unique dans les comptes 2021 de CHF
578 139'524.-
579 ○ que la situation financière globale de notre Commune au 31.12.2021 peut être qualifiée de saine

580
581 Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil communal de Neyruz a approuvé les comptes 2021 tels que
582 présentés.

583
584 Concernant le compte des investissements, par l'approbation de l'excédent de dépenses, le Conseil
585 communal a ainsi également approuvé les dépassements de crédit pour les objets terminés.

586
587 **M. Jean-Noël Gendre** se tient à disposition, si besoin, pour plus d'informations.
588

589 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Jean-Noël Gendre pour son rapport et il passe la parole à **M. Pierre-**
590 **André Rolle**, Président de la Commission financière :

591
592 Objet soumis :
593 Les comptes 2021, incluant le bilan, le compte de résultats, le compte d'investissements, le flux de
594 trésorerie et l'annexe aux comptes annuels ont été présentés et expliqués à la Commission financière par
595 le Conseil Communal et l'organe de révision, la société BfB, lors de 2 séances.

596 Les comptes bouclent sur un bénéfice de CHF 752'780.12 pour un total de bilan de CHF 36'320'073.43 et
597 une fortune évaluée à CHF 18'060'126.51 selon la norme MCH2.

598
599 En respect des législations en vigueur, les annexes légales ont été produites et commentées :

- 600
601 1) Annexes aux comptes (indicateurs sur la santé financière)
602 2) Tableau des flux de trésorerie (origine et utilisation des fonds)

603
604 Points particuliers :

605 Les points ci-dessous ont été expliqués et commentés plus particulièrement :

- 606
607 ○ L'écart constaté entre bilan de clôture 2020 et bilan d'ouverture 2021 à la suite de décisions
608 politiques (service des communes) et techniques (éditeur du logiciel) a été contrôlé et validé par
609 l'organe de révision, pratique également admise par le Scm.
610 ○ Les réévaluations au 31 décembre 2021, des patrimoines financiers (CHF 22'693'549.04) et
611 administratif (CHF 13'626'524.39), ont été expliquées en détail. Ces réévaluations impactent
612 fortement la valeur de la fortune communale à CHF 18'060'126.51
613 ○ L'impact de divers éléments extraordinaires sur le résultat actuel (réévaluation des PA/PF, impôts à
614 la source, impôts irréguliers) a été commenté.

615
616 Le passage de MCH1 à MCH2 complique toutefois la lecture des comptes 2021 :

- 617
618 ○ Aucune comparaison possible entre les comptes 2020 et 2021 – hormis par dicastère.
619 ○ Réévaluation nécessaire pour les PF (patrimoine financier) et PA (patrimoine administratif), donc
620 modification notoire des valeurs du patrimoine.
621 ○ Réaffectations dues aux nouvelles règles de présentation (passage d'un compte à l'autre, dissolution
622 de réserves, etc.)

623
624 Commentaires et préavis :

625 Selon le rapport de l'organe de révision :

- 626
627 ○ Les comptes sont tenus conformément à la législation.
628 ○ Les réévaluations des patrimoines administratif et financier ont été faites dans les règles.
629 ○ Le système de contrôle interne a été mis en place par le Conseil communal

630
631 Le résultat positif de CHF 752'780.12 doit être relativisé et pondéré par des éléments extraordinaires :

- 632
633 ○ Impôts irréguliers / impôts à la source.

- 634 ○ Revenu extraordinaire dû à la réévaluation, dans le cadre de MCH2, de divers éléments dont les PF
635 et PA – réserve à dissoudre sur 10 ans (apport positif de CHF 381'661.- pour 2021 et les 9 années à
636 venir).

637
638 Il est à noter que les revenus d'impôts 2021 sont, comme chaque année, estimés prudemment et non
639 effectifs - les déclarations d'impôts 2021 n'ayant pas toutes été validées par les autorités fiscales
640 cantonales. Certains postes sont en diminution comme les revenus des personnes physiques alors que
641 d'autres sont en nette augmentation (fortune des personnes physiques) par rapport au budget.

642
643 Centres d'autofinancement. Le compte 71 Approvisionnement en eau est équilibré grâce à un
644 prélèvement sur la réserve spéciale (CHF 19'515.68 sur CHF 430'836.82). Il est à relever que le solde actuel
645 de cette réserve est de CHF 15'688.18. Le compte 72 Eau usée est équilibré, les recettes étant légèrement
646 supérieures aux dépenses (affectation finale de CHF 1'894.48 à la réserve spéciale). Le solde de cette
647 réserve est actuellement de CHF 358'506.82. Quant au compte 73 Gestion des déchets, les recettes
648 représentent 67.6 % des dépenses donc en dessous des exigences cantonales (70 %). Nous encourageons
649 le Conseil communal à concrétiser l'harmonisation des taxes et coefficient d'impôt.

650
651 Malgré la pause fiscale, le résultat reste positif et supérieur au budget.

652
653 Comptes d'investissements : nous constatons que les montants prévus n'ont, et de loin, pas tous été
654 investis. Leurs reports pourraient engendrer des charges supplémentaires (inflation, taux d'intérêt).
655 L'annexe aux comptes (indicateurs) et le flux de trésorerie n'appellent pas de commentaire particulier de
656 notre part mais leur évolution devra être suivie dans le futur par le Conseil communal (comme énoncé
657 précédemment par M. Jean-Noël Gendre).

658
659 Les engagements de la commune selon le tableau des garanties s'élèvent au 31 décembre 2021 à CHF
660 5'683'792.60, en baisse de CHF 255'466.55 par rapport à l'année précédente.

661
662 En conclusion, la Commission financière recommande au Conseil général l'approbation des comptes 2021
663 tels que présentés dans les divers documents et d'en donner décharge au CC.

664
665 La Commission financière profite de cette occasion pour remercier le Conseil communal, plus
666 particulièrement notre Responsable des finances, notre boursière communale, notre Syndic et notre
667 Responsable administratif pour tout le travail accompli et l'excellente collaboration depuis le début de
668 cette législature. Nous saluons plus spécialement le passage réussi à MCH2.

669
670 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Pierre-André Rolle, Président de la Commission financière pour son
671 rapport.

672
673 **M. Jean-Jacques Fiboulet**, du groupe AveN, souhaite intervenir : il a noté que les recettes des personnes
674 physiques ont diminuées de près d'un million en 2021. Les explications sont dues au Covid ou avez-vous
675 une autre explication ? car cette baisse reste importante.

676
677 **M. Jean-Noël Gendre** lui répond que son interprétation n'est pas totalement juste, nous ne possédons
678 qu'un écart de 2 %. Il paraît difficile à dire si c'est dû ou non au Covid car nous n'avons pas encore reçu
679 l'entier des déclarations pour l'année 2021. Nous trouvons dans les comptes 2021, une provision peut-
680 être un peu trop prudente. De ce fait, nous allons plutôt égaliser la différence.

681 **M. Jean-Noël Gendre** adresse également ses sincères remerciements à Mme Marie-Noëlle Eggertswyler
682 pour son excellent travail et pour le passage de MCH1 à MCH2.

683
684 **M. Jean-Jacques Friboulet** se dit satisfait par cette réponse.

685
686 **M. Laurent Chatagny** remercie Messieurs Jean-Noël Gendre et Jean-Jacques Friboulet.

687
688 Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote.

689
690 Celles et ceux qui acceptent les comptes de résultat 2021 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte
691 rouge, abstention la carte jaune.

692

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, les comptes de résultat 2021

693
694 Celles et ceux qui acceptent les comptes d'investissement 2021 lèvent la carte verte, contre épreuve la
695 carte rouge, abstention la carte jaune.

696

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, les comptes d'investissement 2021

697

698 **12 RAPPORT DE GESTION 2021**

699
700 **M. Laurent Chatagny** passe la parole à **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic** :

701
702 Selon l'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal établit un rapport de
703 gestion qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes.

704
705 Le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil communal.

706
707 2.5 Rapport de gestion - Art. 19 :
708
709 ○ Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions
710 importantes durant l'exercice écoulé.
711 ○ Le rapport de gestion est présenté à l'Assemblée communale ou au Conseil général en même temps
712 que les comptes.
713 ○ L'assemblée communale ou le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil
714 communal.

715
716 Vous avez donc tous pu prendre connaissance de ce premier rapport de gestion qui est assez volumineux
717 et qui représente un très gros travail. Pour l'établir, nous avons analysé ce qui se faisait dans les autres
718 communes, pris des exemples et élaboré ce rapport à la « sauce neyruzienne ».

719 Nous avons prévu une table des matières regroupant les points essentiels suivants :

- 720
- 721 ○ Préambule
- 722 ○ Conseil général (informations générales, composition du CG et du Bureau, mutations, objets traités,
- 723 propositions et questions formulées au Conseil communal)
- 724 ○ Conseil communal (informations diverses et répartition des dicastères)
- 725 ○ Commissions (missions, composition des commissions, mutations)
- 726 ○ Activités des dicastères du Conseil communal
- 727 ○ Comptes 2021 (résumé des comptes uniquement. Les comptes font l'objet d'un message spécifique)
- 728 ○ Conclusion et proposition de prendre acte du rapport
- 729

730 L'expérience de ce premier rapport nous amènera à améliorer ce document pour les années prochaines,

731 notamment en synthétisant plus les éléments développés.

732

733 A noter finalement que ce rapport de gestion est établi en format PDF et qu'il n'est pas distribué en tout

734 ménage à la population (il ne s'agit pas d'un journal de l'Écureuil). Ce rapport de gestion est établi à

735 l'attention du Conseil général. Il sera néanmoins disponible à toute la population sur le site internet de la

736 Commune comme tous les autres messages du Conseil communal.

737

738 En conclusion, pour ce premier rapport de gestion de la commune de Neyruz, le Conseil communal a

739 répondu aux attentes de la législation en vigueur et propose donc au Conseil général d'en prendre acte.

740

741 Au nom du Conseil communal, je vous en remercie.

742

743 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic. Il rappelle aux parlementaires que le

744 rapport de gestion n'est pas soumis au vote. Toutefois, l'assemblée peut poser des questions.

745

746 Aucun groupe ou parlementaire ne souhaite intervenir et nous passons au point suivant de l'ordre du

747 jour.

748

749 **13 NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION**

750 **Mme Catherine Züllig**, membre de la Commission financière, nous fait part de son texte :

751

752 Objet soumis :

753 Selon la Loi sur les finances communales (LFCo Art. 57), l'organe de révision, compétent pour le contrôle

754 externe de la comptabilité et des comptes, est désigné par le CG sur proposition de la CFin. Le mandat est

755 de 1 à 3 ans, renouvelable une à plusieurs fois. Toutefois, la durée ne peut dépasser 6 ans consécutifs.

756

757 L'organe de révision, la société BfB SA, Bourquin frères et Béran SA à Fribourg, a été désigné lors de l'AC

758 du 15 mai 2019. BfB a donc révisé les comptes 2019, 2020 et 2021. Le CG doit statuer sur un nouveau

759 mandat ou un nouvel organe de révision.

760

761 Commentaires et préavis :

762 La CFin recommande la reconduction du mandat de BfB pour un nouveau cycle de 3 ans en accord avec

763 LFCo Art. 57.

764

765 Les arguments en faveur de cette reconduction sont :

- 766
- 767 ○ BfB donne entière satisfaction, tant au Conseil communal qu'à la Commission financière, aussi bien
 - 768 du point de vue comptable qu'opérationnel étant donné la compétence de ses collaborateurs et sa
 - 769 connaissance des finances communales.
 - 770 ○ BfB a assuré la transition de MCH1 à MCH2 qui est toujours en cours.
 - 771 ○ La continuité du mandat augmente l'efficacité de cette collaboration.
 - 772 ○ Cette reconduction nous semble être un gage de garantie supplémentaire pour la clôture de la
 - 773 transition vers MCH2.

774

775 **M. Laurent Chatagny** remercie Mme Catherine Züllig pour son rapport.

776

777 **Aucun** groupe ou parlementaire à titre individuel ne souhaite intervenir, et, comme la parole n'est plus

778 demandée, cet objet est soumis au vote.

779

780 Celles et ceux qui acceptent la nomination de BfB SA, Bourquin frères et Béran SA à Fribourg en tant

781 qu'organe de révision lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

782

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la nomination de l'organe de révision.
--

783

784 **14 REGLEMENT D'ORGANISATION DU CONSEIL GENERAL - ADOPTION**

785

786 **M. Sébastien Bugnon** nous fait part de son texte concernant le règlement d'organisation du Conseil

787 général :

788

789 Objet soumis :

790 Le nouveau règlement du Conseil général doit être approuvé par le Conseil général. La Commission

791 financière doit également prendre position sur les aspects l'impactant.

792

793 Aspects pour la Commission Financière :

794 Les attributions de la Commission financière sont identifiées dans l'article 33. L'annexe 1 du RCG fixe les

795 indemnités dues aux membres du Conseil général.

796

797 Commentaires et préavis :

798 La Commission financière propose au Conseil Général de procéder à un amendement relatif à l'alinéa 3

799 de l'article 33 du Règlement afin de le rendre cohérent avec l'alinéa 4 en spécifiant (surligné en jaune, les

800 changements proposés) :

801

802 Les rapports et les préavis élaborés par la Commission financière sont adressés, en principe par courriel,

803 aux membres du Conseil général au plus tard trois jours avant la séance au cours de laquelle ils seront

804 examinés.

805

806 Rappel de l'alinéa 4 Conformément à la LFCo, le rapport et les préavis de la Commission financière sont
807 adressés au Conseil communal au moins trois jours avant la séance du Conseil général
808 A l'exception du point ci-dessus, la Commission financière préavis favorablement le nouveau règlement.
809

810 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Sébastien Bugnon pour son rapport.
811

812 **M. Laurent Chatagny** passe la parole à **Mme Véronique Chavallaz**, Présidente de la Commission
813 rédactionnelle :
814

815 En premier, je remercie la Commission financière pour son rapport ainsi que son préavis favorable.
816 Je prends également note de sa demande d'amendement concernant l'article 33, al. 3., et dont je
817 comprends bien le but. Je précise néanmoins que si l'article proposé dans le Règlement est validé tel quel,
818 cela signifie que la Commission financière devra émettre deux documents soit un rapport et un deuxième
819 document qui précise le préavis.
820

821 Sur requête du Service des communes, nous avons intégré l'écriture inclusive dans le règlement, et ce
822 n'est pas une mince affaire ! Suite à la mise à disposition du règlement sur le site internet de la Commune,
823 nous avons remarqué quelques erreurs, pour la plupart dues à l'écriture inclusive. Mme Gilliéron, que je
824 remercie, a préparé des slides qui montrent ces modifications et dont je vous laisse prendre connaissance.
825

826 *Un PowerPoint est alors projeté.*
827

828 Toutefois, il reste encore bien quelques erreurs et je remercie M. Robin Pillonel qui m'a transmis ses
829 remarques. Il s'agit là uniquement de modifications dues à l'écriture inclusive et qui ne changent pas le
830 sens des articles. Ces modifications ne sont pas présentées ce soir ; nous allons les intégrer dans le
831 document final avant envoi à l'autorité compétente. Afin d'être sûr que cette façon de faire soit
832 légalement correcte, nous avons contacté Mme Jauquier, conseillère juridique au Service des communes
833 qui a confirmé que l'on peut effectuer ces changements après l'adoption par le Conseil général, pour
834 autant que cela concerne uniquement des corrections d'écriture inclusive et que cela soit clairement
835 mentionné dans le procès-verbal, ce qui sera le cas pour les deux conditions.
836

837 Je vous remercie de votre compréhension et de votre attention.
838

839 **M. Laurent Chatagny** présente ses remerciements à Mme Chavallaz pour son rapport.
840

841 Pour information, un amendement a déjà été déposé.
842

843 **M. Philippe Dobler** intervient, il se questionne quant à l'écriture inclusive. Un avis à l'encontre de
844 l'écriture inclusive se poursuit en France et il voulait savoir ce qu'il en était en Suisse. Il s'agit, à son avis,
845 de lourdeur dans l'écriture de texte. Quelle est la position officielle du canton de Fribourg ou des autres
846 cantons Romands ?
847

848 **Mme Véronique Chavallaz** lui répond qu'elle reste d'accord avec lui pour l'écriture inclusive, mais qu'un
849 guide de règlement concernant les textes législatifs existe et qu'il nous est imposé pour tous les textes de
850 Loi.
851

852 **M. Philippe Dobler** est satisfait de la réponse apportée.

853 **M. Sébastien Bugnon** rajoute qu'un amendement a été demandé par la Commission financière : devons-
854 nous donner deux rapports, un rapport et un préavis séparés ? Pour nous, la Commission financière, le
855 rapport inclut le préavis, un document en cohérence avec l'alinéa 4.

856
857 **M. Laurent Chatagny** prend note de la remarque et il remercie tous et toutes les intervenant-e-s.

858
859 Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote, en vous rappelant que quelques
860 menues modifications dues à l'orthographe et à l'écriture inclusive seront apportées avant de le
861 transmettre à l'autorité compétente.

862
863 Celles et ceux qui acceptent l'amendement sur le règlement d'organisation du Conseil général lèvent la
864 carte verte, contre épreuve avec la modification de l'article 33 discutée juste avant la carte rouge,
865 abstention la carte jaune.

866

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 46 oui, 0 non et 2 abstentions, l'amendement sur le règlement d'organisation du Conseil général.

867 Celles et ceux qui acceptent le règlement d'organisation du Conseil général lèvent la carte verte, contre
868 épreuve avec la modification de l'article 33 discutée juste avant la carte rouge, abstention la carte jaune.

869

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le règlement d'organisation du Conseil général, avec modification de l'article 33.

870

871 **M. Laurent Chatagny** soulève également tout le travail fourni par la Commission.

872

873 **15 ASSOCIATION REGIONALE A BUTS MULTIPLES DES COMMUNES OUEST SARINOISE (ARCOS) –**
874 **ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

875

876 **M. Laurent Chatagny** passe la parole à **Mme Murielle Roos Bovey**, Conseillère communale :

877

878 Un message a été reçu avec ses annexes concernant l'adoption de la modification des statuts. Il est
879 disponible en ligne sur le site internet de la commune.

880

881 Rappel du contexte

882 L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1er janvier 2021, la mise en place
883 du modèle comptable harmonisé MCH2, l'introduction de la Commission financière ainsi que l'ouverture
884 du service d'IPSO ont rendu nécessaire une révision complète des statuts d'ARCOS.

885

886 Conclusion

887 Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre approbation de la révision totale des statuts
888 d'ARCOS.

889

890 **M. Laurent Chatagny** remercie Mme Roos Bovey pour son rapport et il passe la parole à **M. Béat Galley**,
891 membre de la Commission financière.

892
893 Objet soumis :
894 L'Assemblée des délégués de l'Association de communes ARCOS, dont Neyruz fait partie, a procédé à la
895 révision complète de ses statuts. Certains points étant financiers, la Commission financière doit s'exprimer
896 sur ces derniers.

897
898 Commentaires et préavis :
899 Parmi les divers changements, la création d'une Commission financière dont les membres seront
900 indemnisés, ainsi que celle du nouveau service IPSO touchent le volet financier. Ainsi, les dépenses du
901 nouveau service IPSO devront être couvertes par les recettes dudit service.

902
903 L'excédent de charge éventuel sera partagé au prorata de la population légale des communes.
904 La Commission financière recommande l'acceptation du nouveau règlement mais encourage le Conseil
905 communal à user de son droit de regard sur les activités de l'association.

906
907 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Béat Galley pour son rapport.

908
909 Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote.

910
911 Celles et ceux qui acceptent l'adoption de la modification des statuts (ARCOS) lèvent la carte verte, contre
912 épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

913

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la modification des statuts (ARCOS).

914

915 **16 DIVERS**

916
917 **M. Laurent Chatagny** prend la parole : avant de commencer les divers du Conseil général, dans la mesure
918 du possible et afin de faciliter le bon déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général avait
919 émis dans sa convocation le souhait que les chef-fe-s de groupes et les conseiller-ère-s généraux-ales
920 désirant aborder un point dans les divers les communiquent au préalable auprès du Bureau du Conseil
921 général. Il s'agissait-là que d'un souhait du Bureau pour faciliter l'organisation de cette séance du Conseil
922 général. L'objectif n'est, bien entendu et en aucun cas, de limiter les droits d'intervention des
923 parlementaires. Ainsi, même si elles n'ont pas été préalablement communiquées au Bureau du Conseil
924 général, toute question ou interpellation est possible de la part d'un parlementaire. De plus, et pour
925 rappel, les interventions doivent plus succinctes.

926
927 Le Conseil communal ou le Bureau du Conseil général répondra aux questions de suite ou lors de la
928 prochaine séance.

929
930 S'il y a lieu de donner suite à une proposition, elle sera transmise au Conseil communal qui se déterminera
931 à son sujet et la soumettra à l'assemblée, pour décision, dans le délai d'une année.

932

933 Pour la suite des divers, je prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions,
934 les questions et les éventuelles remarques.

935
936 Ainsi, dans un premier temps, est-ce qu'il y a des propositions ?
937

938 **PROPOSITIONS :**

939
940 **1. Règlement sur les eaux (AveN) M. Jean-Jacques Friboulet :**

941
942 L'eau est un bien rare et indispensable à la vie. Le Conseil communal a mis en chantier le règlement relatif
943 à la distribution d'eau potable et le Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux.

944 En sus de l'équilibre prévisionnel des recettes et des dépenses, nous lui demandons d'y intégrer des
945 mesures incitatives pour diminuer la consommation d'eau, dans une perspective de durabilité.

946
947 M. Laurent Chatagny le remercie pour sa proposition et prend acte du dépôt. Cette proposition sera
948 examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.
949

950 **M. Jean-Marc Sallin** répond à M. Jean-Jacques Friboulet : nos projets de règlement basés sur les modèles
951 cantonaux ne comportent pas à proprement parler de mesures incitatives en tant que telles, visant à
952 diminuer la consommation d'eau. Par contre, implicitement et dans la perspective de causalité de la
953 couverture des frais, des tarifs de l'eau de consommation, le prix de celle-ci va augmenter sensiblement
954 induisant par là-même un effet incitatif.

955
956 M. Prix, en 2018, lors de la rédaction des règlements précédents, avait formulé une recommandation
957 mitigée sur le mode de calcul proposé alors.
958

959 Dans le cadre du projet de règlement actuel, le principe d'un tarif progressif différencié du prix de l'eau a
960 été évoqué en fonction de la consommation standard, cependant ce mode de faire est compliqué
961 administrativement, et avec cette démarche et ses incertitudes, on perd la sécurité financière de la
962 couverture des frais. D'autre part, et pour votre information, en Suisse la moyenne de consommation
963 d'eau potable est d'environ 160 litres par jour, à Neyruz pour 2021 elle était de 105 litres par jour.
964 S'agissant de la taxe de base annuelle eau potable, elle sera facturée en fonction du diamètre nominal du
965 compteur et devrait conduire à une optimisation du choix et débit y relatif.
966

967 En outre, la commune peut édicter des prescriptions restreignant l'utilisation d'eau potable (interdiction
968 ou interruption de l'eau d'arrosage, du remplissage des fosses, piscines et lavage de voitures).

969 Par ailleurs, des mesures de bon sens comme la récolte des eaux pluviales dans un puit pour les eaux
970 d'arrosage devrait aller de soi, il n'est pas logique d'utiliser et de payer des taxes de consommation
971 d'épuration sur cette eau.
972

973 Concernant les eaux pluviales et usées, des mesures visant à instaurer des bonus pour les propriétaires
974 allant au-delà des prescriptions du PGEE en abaissant le coefficient de ruissellement en dessous des
975 valeurs imposées par celui-ci, sont très compliquées à vérifier. L'idée du Conseil communal est plutôt
976 d'abaisser ces coefficients de ruissellement dans le cadre du PGEE 2, et par la même, de diminuer les
977 débits de pointe des eaux claires, ces réflexions pourraient être menées de concert avec la Commission
978 de l'environnement.
979

980 La question du calendrier est également problématique, le Conseil communal a fait un premier examen
981 des deux règlements hier soir, l'examen final est prévu lundi prochain afin de pouvoir transmettre nos
982 projets de règlement pour examen préalable auprès des Services cantonaux et de M. Prix en vue de
983 proposer ces nouveaux Règlement lors de la séance du 4 octobre prochain de façon à pouvoir les intégrer
984 dans le calcul du budget 2023 avec l'adaptation du taux fiscal, même si celui-ci demeure flottant. Si cette
985 proposition est maintenue, elle compromettrait ce calendrier serré.

986
987 Pour terminer, l'application d'un règlement doit être simple, il doit également être facilement
988 comparable.

989
990 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Jean-Marc Sallin pour sa réponse.

991
992 **M. Laurent Chatagny** demande à **M. Jean-Jacques Friboulet** s'il maintient sa proposition. Sa réponse est
993 affirmative et il maintient sa proposition. Il a étudié le règlement proposé par le Canton et celui-ci ne sera
994 pas incitatif par rapport à ce sujet.

995
996 **Mme Catherine Züllig** intervient et demande à M. Jean-Jacques Friboulet : avez-vous des exemples de
997 mesures d'incitations ?

998
999 **M. Jean-Jacques Friboulet** répond que ce n'est pas notre rôle, ceci découle de la responsabilité du Conseil
1000 communal. Au sein du groupe, nous pensons qu'il est nécessaire d'aborder ce sujet dans le contexte
1001 actuel.

1002
1003 **M. Jean-Noel Gendre** nous informe que ça paraît compliqué d'insérer ceci dans le règlement. A la limite,
1004 on pourrait l'ajouter dans les directives pour l'utilisation de l'eau et une incitation sur l'économie d'eau.
1005 Pour rappel, l'eau fait partie du domaine de l'alimentaire et de première nécessité. La solution serait de
1006 monter les prix mais elle reste incitative, et, nous serions renvoyés à établir une nouvelle version du
1007 règlement. Ceci n'est probablement pas la bonne solution.

1008
1009 **M. Jean-Jacques Friboulet** réplique qu'il serait nécessaire d'avoir un article d'incitation aux économies
1010 d'eau. Il maintient donc sa proposition.

1011
1012 **M. Philippe Dobler** formule une question : quel est le fonctionnement des questions posées par les
1013 Conseil général ? Devons-nous tout bloquer en cas de proposition d'un groupe, et, si un groupe ne
1014 souhaite pas que cette proposition soit suivie ? Le Conseil général peut-il voter pour cette proposition ?

1015
1016 **M. Laurent Chatagny** nous informe qu'une proposition doit être préalablement validée par le Bureau du
1017 Conseil général. Il n'existe pas de vote pour ceci et c'est le Bureau qui décide de sa recevabilité.

1018
1019 **Mme Valérie Michel Dousse** a téléphoné à M. Loup dernièrement, et, selon lui, nous devrions plutôt faire
1020 un vote sur les propositions.

1021
1022 **M. Laurent Chatagny** nous soumet que le débat est suspendu pour un certain moment. La séance est
1023 interrompue à 21H40 et reprise à 21H58.

1024
1025 **M. Laurent Chatagny** annonce que le Bureau doit examiner la proposition et sa recevabilité pour la
1026 prochaine séance.

1027 **M. Jean-Jacques Friboulet** souhaite modifier les termes de sa proposition afin de ne pas retarder cette
1028 séance. Il est d'accord avec l'intégration de directives pour des mesures incitatives à la diminution d'eau.
1029 Il ne veut pas bloquer le débat. De plus, il regrette car il n'y aura pas de décision prise à ce jour, et, le
1030 règlement sera soumis sans cette directive lors de la prochaine séance.

1031
1032 **M. Laurent Chatagny** remercie tous les intervenant-e-s, l'auteur de cette proposition et prend acte du
1033 dépôt.

1034
1035 Il n'y a pas d'autre proposition.

1036
1037 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous passons donc aux questions.

1038
1039 **QUESTIONS :**

1040
1041 **1. Limitation à 30 km/ h sur la route cantonale Messieurs Jean-Pierre Häni et Martin Renevey**
1042 **(Indépendants) :**

1043
1044 Introduction :

1045 Lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021, les élus Indépendants **M. Martin Renevey** et
1046 **moi-même** avons adressé une proposition au Conseil communal visant à limiter la vitesse à 30 km/h sur
1047 la route cantonale entre les giratoires de la Chaumière et celui de la sortie du village en direction de
1048 Cottens. Le Bureau a statué sur cette proposition et il en a conclu qu'il n'était pas de la compétence du
1049 Conseil général d'adresser une proposition au Conseil communal.

1050
1051 Le Bureau, par l'intermédiaire de son Président, nous a transmis sa conclusion et nous a proposé de
1052 transformer cet objet en question. Après concertation, nous avons décidé de poursuivre la démarche et
1053 d'adresser une question au Conseil communal.

1054
1055
1056 Par la présente intervention, nous posons la question suivante au Conseil communal :

1057
1058 « Serait-il possible d'entreprendre les démarches auprès des Services compétents pour limiter la vitesse
1059 à 30 km/h sur la route cantonale, entre le giratoire de La Chaumière et celui de la sortie du village en
1060 direction de Cottens ? »

1061
1062 Les raisons qui nous incitent à soumettre cette question au Conseil communal sont les suivantes :

- 1063
- 1064 ○ La sécurité des enfants sur le chemin de l'école.
 - 1065 ○ Plusieurs secteurs du trottoir situé entre les 2 giratoires cités sont très étroits, longés qu'ils sont par
1066 des bâtiments, des barrières et d'autres ouvrages privés ou publics. La densité du trafic routier est
1067 très élevée aux heures où plusieurs dizaines d'écoliers cheminent sur le trottoir.
 - 1068 ○ La qualité de vie des bordiers de la route cantonale.
- 1069

1070 Je cite ici les paroles d'habitants résidants sur le secteur en question : « Le bruit généré par le trafic routier
1071 est devenu insupportable. En été, période où nous souhaiterions beaucoup vivre à l'extérieur, nous
1072 partons à la recherche d'un endroit tranquille pour nous ressourcer loin de ces nuisances infernales ».

1073

1074 De telles limitations existent déjà sur le territoire du Canton de Fribourg :
1075 A Corminboeuf et à Attalens, des zones 30 sont en place pour la traversée de ces villages. À Vulruz, la
1076 traversée du village est limitée à 30 km/h. Une limitation est moins contraignante qu'une zone 30, d'où
1077 la question d'une limitation. Ces exemples démontrent que de telles démarches ont abouties et sont en
1078 place. Ceci devrait encourager notre exécutif à entrer en matière sur la question qui lui est soumise.

1079
1080 La sécurité des écoliers et la qualité de vie des habitants de Neyruz nous tiennent à cœur. Une limitation
1081 de vitesse à 30 km/h améliore ces 2 éléments. Elle ne coûterait pas cher et elle pourrait être mise en place
1082 facilement une fois le feu vert des Services compétents obtenu.

1083
1084 **M. Laurent Chatagny** adresse ses remerciements à Messieurs Jean-Pierre Häni et Martin Renevey. Lors
1085 d'une séance, le Bureau a dû se prononcer et il s'avère que ceci ne fait pas partie de la compétence du
1086 Conseil général mais de celle du Conseil communal.

1087
1088 **M. Jean-Marc Sallin** prend alors la parole et remercie Messieurs Jean-Pierre Häni et Martin Renevey du
1089 groupe des Indépendants pour leur question.

1090
1091 En préambule, le Conseil communal n'est pas compétent pour instaurer un régime de limitation à 30 km/h
1092 sur une route cantonale.

1093
1094 Par contre, faisant suite à la question qui nous occupe, comme aux plaintes récurrentes des riverains, le
1095 Conseil communal a adressé en date du 7 février 2022 une lettre circonstanciée à l'Ingénieur cantonal
1096 l'interrogeant sur les points suivants :

- 1097
1098 ○ Quels sont les résultats du tronçon test mis à 30 km/h la nuit en 2019 ?
1099 ○ Est-ce envisageable d'abaisser la vitesse à 30 km/h en journée également ? voir de prolonger cette
1100 mesure entre les deux giratoires ?
1101 ○ Que pouvons-nous répondre aux propriétaires lourdement impactés par les nuisances sonores de la
1102 route cantonale et concernés par les parois antibruit et l'assainissement de la route cantonale ?
1103 ○ Quel calendrier peut confirmer le Canton face aux travaux à réaliser ?

1104 Voici l'e-mail reçu à ce jour (à 17h09), à force de rappels, et dont je vous donne lecture :

1105
1106 *Bonjour Monsieur Corpataux,*

1107
1108 *Je m'excuse pour les non-réponses, j'avais demandé de vous répondre car je n'avais pas le temps de faire,*
1109 *mais malheureusement cela n'a pas été fait.*

1110 *Je vous mets ci-dessous une réponse, en espérant qu'elle à vos attentes.*

1111
1112 *Le régime des vitesses sur les routes publiques est réglé par l'ordonnance sur la signalisation routière*
1113 *fédérale (OSR), nous avons à faire avec la vitesse maximale 50 km/h signalées en localité (Limite générale).*
1114 *Pour les dérogations aux limitations générales de vitesse c'est l'art. 108 OSR qui s'applique :*

1115
1116 *Art. 108 Dérogations aux limitations générales de vitesse :*

- 1117 ○ *Pour éviter ou atténuer des dangers particuliers de la circulation routière, pour réduire les atteintes*
1118 *excessives à l'environnement ou pour améliorer la fluidité du trafic, l'autorité ou l'OFROU peuvent*

1119 ordonner des dérogations aux limitations générales de vitesse (art. 4a OCR312) sur certains tronçons
1120 de route.

1121 ○ Les limitations générales de vitesse peuvent être abaissées lorsque :

1122 ■ un danger n'est perceptible que difficilement ou n'est pas perceptible à temps et ne peut pas
1123 être écarté autrement;

1124 ■ certains usagers de la route ont besoin d'une protection spéciale qui ne peut être obtenue d'une
1125 autre manière;

1126 ■ cela permet d'améliorer la fluidité du trafic sur des tronçons très fréquentés;

1127 ■ de ce fait, il est possible de réduire les atteintes excessives à l'environnement (bruit, polluants)
1128 au sens de la législation sur la protection de l'environnement. Il s'agira ce faisant de respecter
1129 le principe de la proportionnalité.

1130
1131 *On peut déroger à la limitation de vitesse générale de 50 km/h selon la lettre d) de l'art 108 OSR pour des*
1132 *atteintes excessives dû au bruit routier, mais on doit démontrer que le bénéfice induit par la réduction de*
1133 *la vitesse est suffisant pour respecter le principe de la proportionnalité. Les modèles de calculs mis à*
1134 *disposition par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) datent de 1986 et ne nous permettaient pas*
1135 *d'évaluer le bruit routier en dessous de la vitesse de 50 km/h. Le canton de Fribourg et d'autres cantons*
1136 *avec l'aide de l'OFEV et de l'OFROU ont mené des tests pour mettre en place des méthodes pour évaluer*
1137 *l'effet du bruit routier à des vitesses inférieures 50 km/h en présence également de revêtement phono*
1138 *absorbant. Les tests réalisés dans votre commune ont participé au développement de ces méthodes*
1139 *d'évaluations mais ils devaient être complétés avec d'autres notamment les derniers tests à Frasses.*
1140 *L'OFEV mets à disposition un nouveau modèle appelé « Sonroad18 » qui a été validé entre autres avec les*
1141 *résultats de Frasses, ce modèle qui va remplacer l'actuel à partir du 1er janvier 2023, nous permet*
1142 *d'évaluer l'effet de l'abaissement de vitesse de 50 à 30 km/h en présence de revêtement phono absorbant.*

1143
1144 *Dès lors, nous devons revoir nos projets d'assainissements au bruit des routes cantonales. Pour l'heure,*
1145 *nous ne pouvons pas nous prononcer sur la mesure de réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h pour votre*
1146 *commune, nous allons lancer une étude pour déterminer sur quel tronçon du village l'abaissement de la*
1147 *vitesse de jour et/ou de nuit répond au principe de la proportionnalité.*

1148
1149 *Nous espérons pouvoir vous répondre sur cette question cet automne.*

1150
1151 *Réponse de M. Pedro Lopez , Ingénieur cantonal adjoint.*

1152
1153 *Le Conseil communal est satisfait de cette réponse et dans l'intervalle de la prise de position définitive du*
1154 *SPC quant à la limitation à 30 km/h, il croit beaucoup au projet de requalification de la route cantonale*
1155 *qui protégera les usagers les plus vulnérables avec la mise en place de pistes mixtes et cyclables, et la*
1156 *réduction de largeur de la voie de circulation aura un effet indéniable sur la vitesse moyenne.*

1157 *Le projet de la séquence 3 (giratoire de la Daille - Route de la Charrière) sera mis à l'enquête au début de*
1158 *l'été et les travaux devraient débiter l'année prochaine, parallèlement, l'appel d'offres pour le choix de*
1159 *l'ingénieur de la séquence 4 se fera cet été, avec sa planification à la suite.*

1160
1161 *Concernant la séquence centre (pont CFF et alentours de l'Aigle Noir), une étude préliminaire avait été*
1162 *faite à l'initiative de la commune de Neyruz, celle-ci visant à donner un caractère de place village en*
1163 *couvrant la voie CFF vers le Sud. Elle a été présentée aux CFF et au SPC l'année passée, et est en cours*
1164 *d'examen par ces instances.*

1165

1166 Enfin, pour la séquence 4A, le giratoire de la Chaumière va faire l'objet d'adaptations, permettant une
1167 plus grande déflexion et ainsi d'éviter que les poids franchissent l'anneau central avec les impacts
1168 sonores que cela entraîne, ces travaux vont débuter au mois de juin prochain.

1169

1170 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Jean-Marc Sallin.

1171

1172 **M. Jean-Pierre Häni** se dit satisfait par la réponse donnée.

1173

1174 **2. Installation d'un compacteur en bas du village (GSO) M. François Rossier :**

1175

1176 Objet soumis :

1177 Le Conseil communal va-t-il ou peut-il étudier la possibilité d'installer un compacteur au bas du village ?

1178 L'installation d'un nouveau compacteur semble pertinente puisqu'elle permettrait de diminuer bien des
1179 trajets à l'intérieur de notre commune. Les habitants du Marchet n'auraient pas à utiliser
1180 systématiquement leur véhicule pour aller au centre du village afin d'y amener leur poubelle. Les résidents
1181 d'autres quartiers pourraient également en profiter, en déposant leurs déchets lorsqu'ils se rendent dans
1182 les centres commerciaux de Matran ou qu'ils voyagent en direction Fribourg par exemple.

1183

1184 Par ailleurs, en tant que Président fraîchement élu du Conseil général pour la période 2022-2023, est-il
1185 possible de recevoir ou d'avoir connaissance des e-mails adressés au Bureau du Conseil général ? Y a-t-il
1186 une systématique qui a été mise en place ? Je dois bientôt m'entretenir avec M. Laurent Chatagny, le
1187 désormais ex-Président, mais je ne souhaite pas prendre du retard, ou pire manquer une information
1188 importante.

1189

1190 **M. Laurent Chatagny** remercie M. François Rossier pour sa question.

1191

1192 Le Conseil communal prend la parole pour une réponse. Il s'agit de **M. Fabien Mettraux**, qui nous annonce
1193 qu'une étude pour de nouveaux emplacements de compacteurs ont lieu. En bas du village, la commune
1194 ne dispose pas de terrain de propriété pour un éventuel emplacement. Deux futurs endroits pour les
1195 compacteurs ont été prés sélectionnés. Ceci est en cours et en discussion avec le propriétaire.

1196

1197 **M. François Rossier** est satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal.

1198

1199 **3. Sécurité informatique (ecAS) M. Philippe Dobler :**

1200

1201 Le groupe ecAS souhaite, par l'entremise du Bureau du Conseil général, obtenir du Conseil communal les
1202 informations suivantes concernant la sécurité informatique dans la commune de Neyruz.

1203

1204 Depuis février 2022, l'est de l'Europe vit une situation de guerre dramatique. La Suisse a adopté les
1205 sanctions économiques prises par l'Union européenne à l'endroit de la Russie.

1206

1207 Le Conseil fédéral a informé la population que des mesures de rétorsion étaient à prévoir de la part de la
1208 Russie. Il a particulièrement mis en garde les organismes publics et les entreprises privées contre le risque
1209 de cybercriminalité. Récemment, l'Université de Neuchâtel, plusieurs communes de Suisse (Rolle,
1210 Montreux, Mellingen etc.) et des entreprises privées ont été victimes de cyberattaques.

1211

1212 Dans ce contexte tendu, le groupe ecAS souhaite obtenir de la part du Conseil communal des réponses
1213 aux questions suivantes :

- 1214
- 1215 ○ Le Conseil communal a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour la protection et la sauvegarde
1216 des données numériques de la commune et des informations privées relatives aux citoyen-ne-s de
1217 Neyruz ?
 - 1218 ○ Est-ce que tous les centres de données numériques qui hébergent les serveurs de la commune se
1219 trouvent en Suisse ?
 - 1220 ○ Le(s) prestataire(s) de services informatiques choisi(s) par la commune est-il/sont-ils titulaire(s) des
1221 certifications concernant la sécurité des données (p. ex. certification ISO 27001) ?
 - 1222 ○ Les accès aux données informatiques de la commune par le personnel communal répondent-ils aux
1223 normes de sécurité les plus modernes ?
 - 1224 ○ Les utilisateurs de la commune ont-ils reçu une formation concernant les bonnes pratiques en
1225 matière de sécurité informatique ?
 - 1226 ○ Un audit de sécurité informatique a-t-il déjà été réalisé à Neyruz ? Si tel n'est pas le cas, le Conseil
1227 communal envisage-t-il d'en faire réaliser un ?

1228

1229 Le groupe ecAS souhaite que le Conseil communal puisse apporter des premiers éléments de réponse à
1230 ces questions.

1231

1232 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Philippe Dobler pour sa question, et il passe la parole à **M. Jean-Pierre**
1233 **Corpataux, Syndic** :

1234

1235 Depuis son entrée en fonction le 24 avril 2021, le Conseil communal s'est rapidement penché sur cette
1236 problématique de sécurité des données informatiques et sur la protection des données des citoyen-ne-s.

1237

1238 Depuis le début de la législature, le Conseil communal a mis en œuvre un travail de rationalisation des
1239 outils informatiques utilisés par la Commune et a réduit le nombre de partenaires et d'intervenant-e-s
1240 informatiques pour des raisons d'efficacité, de doublon et de coûts. Ce travail n'est pas encore
1241 totalement terminé étant donné les relations contractuelles qui existent avec les mandataires historiques
1242 et qui lient encore la Commune. Ceci s'effectue donc dans le strict respect des contrats en cours.

1243

1244 En outre, depuis la passation des dicastères en avril 2021, le Conseil communal tente également de
1245 rapatrier à la Commune la multitude de fichiers stockés sur un cloud privé. Suite aux dernières discussions
1246 et négociations menées avec l'ancien Syndic qui est le propriétaire du cloud privé, ceci est en bonne voie
1247 et nous espérons enfin pouvoir rapatrier au plus vite ces données sur un support communal sécurisé.

1248

1249 Enfin, sachez également que nous avons souscrit à une assurance « cybercriminalité » pour se prémunir
1250 contre d'éventuelles attaques criminelles et pour nous soutenir dans nos actions à mener dans
1251 l'hypothèse où de telles situations venaient à se produire. Ceci ne nous garantit évidemment pas une
1252 résolution de tous les problèmes, mais cet accompagnement nous facilitera la tâche en cas d'éventuelles
1253 attaques. Cela dit, malgré toutes nos mesures anticipées et prises à ce jour, nous ne pouvons
1254 malheureusement pas exclure à 100 % une attaque d'organisations criminelles ou de personnes
1255 malintentionnées.

1256

1257 Nous pouvons néanmoins vous assurer que la problématique de l'informatique communale nous occupe
1258 fortement et qu'elle reste un sujet d'actualité, notamment pour le Conseil communal le Responsable et
1259 le Responsable administratif.

1260
1261 A ce jour, la Commune de Neyruz possède encore trois mandataires informatiques, soit les entreprises
1262 suivantes :

- 1263
1264 ○ Le Groupe T2i : fournisseur de notre ERP communal ainsi que notre hébergeur
1265 ○ Omne Compter : fournisseur de notre réseau informatique
1266 ○ Baechler Informatique : fournisseur de notre matériel informatique, d'un cloud communal et de
1267 licences O365

1268
1269 A noter encore que la téléphonie est assurée par l'entreprise Telecom Service qui gère également notre
1270 centrale téléphonique.

1271
1272 En réponse aux questions posées, et sans compromettre la confidentialité indispensable pour ne pas
1273 divulguer d'informations à l'extérieur sur ce domaine sensible et qui faciliteraient la tâche aux criminels,
1274 nous pouvons répondre de la manière suivante :

1275 Le Conseil communal a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour la protection et la sauvegarde des
1276 données numériques de la commune et des informations privés relatives aux citoyens de Neyruz ?

1277 Nos données, y compris celles sur les citoyens-nes, sont hébergées auprès du Groupe T2i. Le Groupe T2i
1278 a mis en place de nombreuses solutions techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité de son
1279 centre de données où sont hébergées les données de la Commune de Neyruz.

1280 Le stockage et la gestion des données du domaine du cloud communal sont opérés par Microsoft,
1281 hébergés en Suisse, et soumis aux dispositions légales en vigueur. Une solution de sauvegarde de
1282 l'ensemble de l'environnement a été mise en place pro activement par Baechler Informatique depuis le
1283 mois de novembre 2021. Opérée par l'éditeur Acronis, hébergée dans un Datacenter en Suisse, cette
1284 solution de sauvegarde est également soumise aux dispositions légales en vigueur en Suisse.

1285 Est-ce que tous les centres de données numériques qui hébergent les serveurs de la commune se trouvent
1286 en Suisse ? Pour l'ensemble de nos fournisseurs concernés, les données se trouvent en Suisse et sont
1287 gérées conformément aux dispositions légales en vigueur.

1288
1289 Le-s prestataire-s de services informatiques choisi-s par la commune est-il-sont-ils titulaire-s des
1290 certifications concernant la sécurité des données (par ex. certification ISO 27001) ?

1291
1292 Le Groupe T2i est attesté conforme avec ISAE 3402 Type II, depuis 2019, sur le périmètre des activités
1293 d'hébergement de données et il s'engage à renouveler la conformité chaque année. ISAE 3402 est un
1294 standard permettant aux prestataires de service de prouver à leurs clients le bon fonctionnement de leurs
1295 processus et de leur contrôle interne.

1296
1297 Baechler Informatique agit comme prestataire de service administré "Managed Service Provider" des
1298 solutions informatiques Microsoft et Acronis. Leurs compétences de partenaires sont évaluées et
1299 certifiées annuellement. Microsoft et Acronis certifient et alignent leurs solutions sur les standards de
1300 l'industrie et sur le droit Suisse.

1301
1302 Omne Computer est certifié ISO 27001.

1303

1304 Les accès aux données informatiques de la commune par le personnel communal répondent-ils aux
1305 normes de sécurité les plus modernes ? Les utilisateurs de la commune ont-ils reçu une formation
1306 concernant les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique ?

1307 Accès aux données hébergées chez T2i : les collaborateurs-trices de la commune accèdent aux données
1308 par un canal sécurisé. Le Groupe T2i travaille à renforcer la sécurité en mettant en œuvre
1309 l'authentification multi-facteurs (MFA) sur les solutions logicielles utilisées par ses clients. De plus, en cas
1310 de travail hors du réseau communal, un triple facteur d'authentification a été instauré.

1311
1312 Le réseau communal a été entièrement modernisé et remis à jour. L'ensemble des firewalls, routeurs et
1313 switch ont été changés, adaptés et mis à jour fin 2021.

1314
1315 L'ensemble des collaborateurs-trices a suivi la formation donnée par l'ACF (Association des Communes
1316 Fribourgeoises) en matière de sécurité informatique. De plus, compte tenu de ses anciennes activités
1317 auprès de ses employeurs précédents, dont T2i, notre Responsable administratif est sensibilisé à cette
1318 problématique et rappelle à ses subordonnés les normes sécuritaires à respecter.

1319
1320 Un audit de sécurité informatique a-t-il déjà été réalisé à Neyruz ? Si tel n'est pas le cas, le Conseil
1321 communal envisage-t-il d'en faire réaliser un ?

1322
1323 Le Conseil communal a prévu en 2022 l'obtention du label « Cyber Safe ». L'association Suisse pour le
1324 Label de cyber-sécurité a développé le Label « Cyber-safe.ch » pour permettre aux PME, aux Communes
1325 et autres administrations d'atteindre un niveau de sécurité informatique défini comme acceptable par un
1326 ensemble de partenaires publics et privés. En reposant sur une méthode d'évaluation originale alliant
1327 outil en ligne, questionnaires, tests d'hameçonnage et interventions humaines, le label offre un outil
1328 d'aide à la décision et de connaissance fine des cyber-risques en matière d'infrastructure, d'organisation
1329 et de compétences humaines. Il permet ainsi aux organisations candidates d'implémenter les mesures
1330 préventives pour sécuriser leurs données et conserver ainsi son niveau opérationnel d'activités. Les outils
1331 de diagnostic de « Cyber-safe.ch », comme les tests de phishing, le scan sur site du réseau informatique
1332 et la revue des exigences en matière de cyber-sécurité sont conçus avec une approche pragmatique qui
1333 pondère un niveau de risque avec l'inventaire complet de l'estimation de valeur de données.

1334
1335 Ce label est également recommandé par l'ACF (Association des Communes Fribourgeoises).

1336
1337 **M. Philippe Dobler** est satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal.

1338
1339 **M. Olivier Pillonel** s'interroge sur le fait que l'ancien Syndic gère encore un cloud privé de la commune ,
1340 il trouve cela surprenant.

1341
1342 Nous en prenons note, et, **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic** lui répond qu'il ne souhaite pas polémiquer
1343 là-dessus. La passation des dossiers a déjà été effectuée avec les anciennes autorités et ceci est sur la
1344 bonne voie. L'ancien Syndic s'est engagé à nous fournir les documents et fichiers sur un support
1345 informatique. Ceci prend plus de temps que prévu mais nous avons bon espoir de régler cela dans les plus
1346 brefs délais.

1347
1348
1349
1350

1351 **4. Statistiques – Ecole (ecAS) M. Philippe Dobler :**

1352
1353 Le groupe ecAS souhaite, par l'entremise du Bureau du Conseil général, obtenir du Conseil communal les
1354 informations suivantes concernant les crédits votés par le Conseil général pour l'installation de 2
1355 nouveaux « containers » en vue de la rentrée scolaire 2022.

1356
1357 Dans son message concernant la demande de crédit, le Conseil communal a indiqué que l'installation de
1358 ces 2 « containers » était urgente et indispensable pour répondre aux besoins de salles de classe de l'école
1359 Terre-Lune. Or, selon des données obtenues, une quinzaine d'enfants ont quitté l'école depuis le début
1360 de la présente année scolaire. Par ailleurs, le nombre d'élèves quittant l'école au début de l'été (48 élèves
1361 de 8H) devrait être plus élevé que le nombre d'élèves entrant à l'école à la rentrée 2022 (40 élèves de
1362 1H). Il apparaît donc, comme prévisible, d'avoir une nette diminution des effectifs pour la rentrée scolaire
1363 2022, en comparaison avec la rentrée 2021. Cela ne nécessite pas la mise en place de deux containers.

1364
1365 Au vu de ce qui précède, le groupe ecAS souhaite obtenir de la part du Conseil communal des réponses
1366 aux questions suivantes :

- 1367
- 1368 ○ Le Conseil communal peut-il confirmer l'exactitude des données indiquées ci-dessus ?
 - 1369 ○ Si les chiffres indiqués sont exacts (ou proches de la réalité), comment le CC explique-t-il une telle
1370 différence entre ses projections de l'automne dernier et les données réelles sur les effectifs scolaires
1371 ?
 - 1372 ○ Quelles décisions le Conseil communal a-t-il prises en matière d'infrastructures scolaires pour la
1373 rentrée 2022 ?
 - 1374 ○ Les 2 « containers » vont-ils être installés comme projetés ?
 - 1375 ○ S'agissant du plan plus global d'agrandissement de l'école, le Conseil communal entend-il
1376 redimensionner le projet au vu des nouvelles données disponibles sur les effectifs ?

1377
1378 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Philippe Dobler pour sa question.

1379
1380 **M. Laurent Chatagny** passe la parole au Conseil communal, **M. Jean-Daniel Roth**, pour une réponse :

1381
1382 La rentrée 2021-2022 du 26 août 2021 s'est faite avec un effectif d'enfants d'école primaire qui aurait
1383 permis l'ouverture d'une classe supplémentaire (235 élèves / la limite étant à 234), et à 4 élèves près,
1384 l'ouverture d'une classe enfantine (85 élèves / la limite étant à 89). Dès lors, à la rentrée 2021, il manquait
1385 une classe et la moyenne d'élèves par classe primaire était de 21.4 élèves, la moyenne cantonale étant
1386 de 19.

1387
1388 La prévision des effectifs de septembre 2021 annonçait pour la rentrée 2022-2023 un nombre de 235
1389 élèves primaire et 85 élèves d'enfantine, ceci malgré le départ annoncé de 48 élèves de 8H. A noter que
1390 les prévisions des effectifs scolaires sont réévaluées chaque mois, sur la base des élèves inscrits à l'école
1391 et sur celle du contrôle des habitants pour les élèves à venir.

1392
1393 Afin d'être plus précis dans ses prévisions, le Conseil communal a fait appel durant l'automne 2021 au
1394 Service de la statistique de l'Etat de Fribourg qui, par le biais d'un outil qui avait déjà fait ses preuves dans
1395 d'autres cercles scolaires, a confirmé une tendance à la hausse des effectifs scolaires pour les prochaines
1396 années. Cette dernière est étroitement liée au nombre de nouvelles constructions prévues ou
1397 actuellement disponibles.

1398 Au vu de ce qui précède et tenant compte des divers délais (commande des pavillons, mise à l'enquête,
1399 etc), le Conseil communal a effectivement jugé urgent l'installation de 2 nouveaux pavillons afin de
1400 répondre aux besoins prévus pour la rentrée 2022-2023.

1401
1402 A fin-décembre 2021, les prévisions font remarquer une baisse des effectifs pour la rentrée 2022-2023
1403 surtout au niveau primaire (231) qui était le plus concerné par l'ouverture d'une nouvelle classe. Cette
1404 baisse est liée à des déménagements annoncés et donc désinscrits pour la rentrée prochaine.

1405 Afin d'obtenir des informations permettant des prévisions plus précises, la Direction de l'école a fait
1406 parvenir au début janvier 2022 un questionnaire aux parents d'enfants scolarisés : ce questionnaire a pour
1407 but d'anticiper les éventuels déménagements mais aussi les nouvelles arrivées. Les données obtenues au
1408 31 mars 2022 montrent un écart de 4 enfants pour les effectifs primaires (229 au lieu de 233) et de 5 pour
1409 les effectifs enfantines (75 au lieu 80).

1410
1411 En résumé :

1412 Les effectifs prévus en septembre 2021 étaient de 320 élèves (235 primaire et 85 enfantine), soit une
1413 ouverture de classe primaire et à 4 élèves d'une ouverture enfantine.

1414
1415 En mars 2022 : Les éléments chiffrés prévoient 313 élèves (233 primaire et 80 enfantine), soit une
1416 différence de 6 enfants par rapport aux prévisions de septembre.

1417
1418 Si, en plus des chiffres officiels, on tient compte du résultat du questionnaire qui indique les mouvements
1419 de population à venir (mais encore non annoncés et donc pas enregistrés), on arrive aux chiffres suivants :
1420 304 élèves (229 primaire et 75 enfantine), soit une différence de 16 enfants par rapport aux prévisions de
1421 septembre.

1422
1423 Pour rappel :

1424 L'ouverture d'une nouvelle classe primaire se fait à partir de 234 élèves au primaire et 89 en enfantine.
1425 Les annonces d'effectifs scolaires à la DFAC se font le 15 mai via le programme Primeo qui est un logiciel
1426 cantonal permettant de gérer les données administratives des élèves et des classes des établissements
1427 du primaire.

1428
1429 Les données communiquées à la DFAC pour le cercle scolaire de Neyruz sont :

- 1430 ○ 222 élèves de classes primaires, soit à 13 de l'ouverture d'une nouvelle classe.
- 1431 ○ 74 élèves de classes enfantines, soit à 14 de l'ouverture d'une nouvelle classe.
- 1432 ○ Soit un total de 296 élèves.

1433
1434 Malgré ces nouvelles, l'arrivée de ces pavillons a été maintenue. L'ouverture de nouvelles classes sera
1435 incontournable d'ici la fin des travaux d'agrandissement de l'école actuelle. Dans l'immédiat et pour les
1436 prochains mois, ces espaces pourront être, en attendant, exploités à d'autres fins (par exemple sous
1437 forme d'espace supplémentaire pour les classes à hauts effectifs, catéchisme, salle de réunion,
1438 enseignement spécialisé, accueil extrascolaire). Il est bien clair que le mobilier va être adapté en
1439 conséquence. De plus, avec l'arrivée d'un prochain chantier sur le site du périmètre scolaire, des
1440 déménagements de classe venant des bâtiments principaux vers l'extérieur seront indispensables. Ces
1441 derniers événements permettent au Conseil communal de prendre conscience de la difficulté que
1442 représente la variabilité des chiffres dans le domaine des effectifs scolaires. Le Conseil communal
1443 analysera l'opportunité de réaliser une étude démographique en vue de préciser les effectifs. Il sera
1444 important que les nouveaux espaces projetés répondent aux besoins du moment, mais qu'ils puissent

1445 également aisément évoluer pour assurer les besoins du futur en fonction du développement de la
1446 commune.

1447

1448 **M. Philippe Dobler** se dit satisfait par cette réponse.

1449

1450 **5. Service Mobility (Aven & GSO) Messieurs Lionel Gendre et Roger Stroude :**

1451

1452 Cette question est le fruit d'une discussion entre Roger Stroude du groupe GSO et de Lionel Gendre du
1453 groupe AveN. Une première approche a apparemment déjà été faite il y a quelques années pour implanter
1454 le service Mobility à Neyruz. Il semblerait que celui-ci ait été abandonné car à l'époque il n'y avait pas
1455 assez de demande. Depuis, le village s'est considérablement agrandi et la situation énergétique et
1456 politique a évolué. Nous pensons que certaines familles, certains couples ou encore certaines personnes
1457 retraitées pourraient se passer de leur deuxième, voire peut être même, de leur première voiture. En
1458 effet, selon les statistiques, 1 véhicule Mobility remplace 11 véhicules privés !

1459

1460 Pour les communes, il y a un abonnement Mobility-Flex. En bref, la première année, la Commune doit
1461 déposer une somme de CHF 12'000.- et ainsi bénéficier du 75 % du chiffre d'affaire qui lui serait crédité.
1462 Donc si l'utilisation est comme attendue, la totalité voire une grande partie des fonds investis serait
1463 récupérée rapidement. De plus, il existe la possibilité d'avoir des abonnements pour les employés de la
1464 commune et dans ce cas, l'entier du bénéfice réalisé serait reversé à la Commune.

1465

1466 Les modèles de voitures à disposition sont aussi bien électriques, hybrides ou alors dites « normales ». Un
1467 tel service serait parfaitement compatible avec notre label de cité de l'énergie.

1468

1469 Mobility propose des conseils aux communes lors d'un entretien personnalisé. Pas moins d'une centaine
1470 de communes, dont certaines pas plus grande que Neyruz, utilisent déjà ce service. Les liens et les
1471 références sont disponibles sur leur site Internet www.mobility.ch

1472

1473 En conclusion, et suite à la forte démographie de notre village, nous aimerions savoir si la Commune
1474 envisage la possibilité de proposer ce service à nos citoyen-ne-s.

1475

1476 **M. Laurent Chatagny** adresse ses remerciements à Messieurs Lionel Gendre et Roger Stroude pour leur
1477 question, et il passe la parole à **Mme Maryline Dafflon** :

1478

1479 Je vous remercie pour votre question, de votre constat et de vos préoccupations à ce sujet. Effectivement
1480 le Conseil Communal et la Commission 3E (Energie, Environnement et Economie) s'est fait la même
1481 réflexion et a déjà entamé le travail.

1482

1483 Dans le cadre des séances du Conseil Communal, j'ai été prié par le Conseil communal de prendre contact
1484 avec Mobility pour obtenir des informations au sujet d'une éventuelle mise en œuvre dans notre village.
1485 Ce qui a été fait.

1486

1487 Dans la commission 3E, nous avons formé un petit groupe de travail à ce sujet qui se réunit la semaine
1488 prochaine. Seront présents, certains membres de la Commission 3E, ainsi que d'autres membres du
1489 Conseil communal concernés + notre Syndic. Pour l'occasion, nous avons aussi invité la Secrétaire
1490 Générale de l'Association Transport et Environnement (ATE), Mme Prisca Vythelingum, afin qu'elle nous
1491 présente quelques bonnes pratiques dans d'autres communes.

1492 Nous objectif est d'évaluer les diverses possibilités dans le cadre d'un projet nommé « Mobilité durable »
1493 afin d'inciter les Neyruziennes et Neyruziens à renoncer à la voiture dite « thermique » pour d'autres
1494 mode de transport plus durable : encouragement à prendre le train, le vélo (électrique ou pas,
1495 sensibilisation à la voiture électrique, Mobitliy ou car sharing). L'option Mobility sera donc évaluée et fait
1496 partie de ses diverses options. Je tiens à préciser que nous évaluerons également d'autres options, ce qui
1497 est fait notamment à Matran, comme la location d'un véhicule en collaboration avec un garage local.

1498
1499 Ce projet sera proposé au Conseil communal dès que possible et donc au Conseil général durant la séance
1500 du « budget ».

1501
1502 **Messieurs Lionel Gendre et Roger Stroude** donnent entière satisfaction à la réponse de Mme Maryline
1503 Dafflon.

1504
1505 **6. Déchetterie à domicile (GSO) Mme Setti Genoud :**

1506
1507 Serait-il possible de mettre en place un ramassage / déchetterie à domicile pour les personnes âgées, qui
1508 n'ont peut-être plus de voiture, ainsi que pour les personnes à mobilité réduite.

1509
1510 Ceci devrait rester un service public qui aurait lieu 2 fois par mois (planning agendé annuellement) et
1511 uniquement sur appel. Il pourrait être géré soit par l'Administration communale, soit par une personne
1512 externe et le ramassage, à proprement dit, se ferait par un employé de l'édilité.

1513
1514 Ce service pourrait éventuellement être testé durant une année afin de voir s'il répond vraiment à une
1515 attente et à un besoin des citoyen-ne-s neyruzien-e-s.

1516
1517 **M. Laurent Chatagny** remercie Mme Setti Genoud pour sa question, et il passe la parole à **M. Fabien**
1518 **Mettraux**, Conseiller communal : le Conseil communal répond favorablement à l'étude de ce concept et
1519 à sa réalisation.

1520
1521 **Mme Setti Genoud** se dit satisfaite par cette réponse.

1522
1523 **7. Neyruz, limitation à 30 km/h aux routes communales (GSO) M. Christian Rossier :**

1524
1525 Notre village s'est beaucoup agrandi durant ces dernières années. Pour tous les habitants qui se déplacent
1526 à pied dans notre village, qui promènent leurs petits enfants ou qui accompagnent leurs enfants à l'école,
1527 qui sont âgés ou qui ont des problèmes de mobilité, je demande que la vitesse sur nos routes et chemins
1528 communaux soit limitée à 30 km/h.

1529
1530 Nos voisins de Matran ont déjà entrepris une démarche dans ce sens et notre capitale cantonale aussi.
1531 Neyruz est une grande commune de la Sarine, montrons, nous aussi, cet exemple. Allons dans le sens de
1532 la mobilité douce et de la sauvegarde de notre environnement, que nous puissions nous promener dans
1533 notre village en toute sérénité et sécurité.

1534
1535 Le 30 novembre 2005, l'Assemblée communale avait voté un crédit de CHF 150'000.- pour un concept de
1536 modération du trafic sur le réseau communal. Trois quartiers du village ont profité d'une réduction de
1537 vitesse à 30 km/h. Il est temps aujourd'hui de terminer ce travail.

1538

1539 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Christian Rossier pour sa question et il passe la parole à **M. Fabien**
1540 **Mettraux**, Conseiller communal : le Conseil communal est favorable à cette idée et une étude
1541 d'intégration au budget 2023 sera établie.

1542
1543 **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic.** demande si ce sujet est sous forme de question ou proposition ? Car
1544 nous l'avons reçu sous forme de question. Il s'agit d'une demande qui sera examinée dans le cadre du
1545 prochain budget 2023. **M. Laurent Chatagny** confirme ceci mais nous indique qu'il est possible de la
1546 transformer en question.

1547
1548 **M. Christian Rossier** nous explique qu'il s'agit d'une histoire compliquée. C'était un postulat au départ,
1549 et, il ne savait pas qu'il y avait des propositions.

1550
1551 Donc, nous l'intégrons sous forme de proposition ou de question ? demande **M. Laurent Chatagny**.
1552 Le règlement du Conseil général n'étant pas encore appliqué, nous devons prévoir des propositions, des
1553 questions, des remarques et les chef-fe-s de groupes en sont informés dans ce sens. C'est la Loi sur les
1554 communes qui s'applique.

1555
1556 Finalement, **M. Christian Rossier** nous indique qu'il la met sous forme de question et nous en prenons
1557 note.

1558
1559 **8. CAD - Chauffage à distance (GSO) M Christian Rossier :**

1560
1561 Le chauffage à distance de la société Neyergie nous a été vendu comme une énergie renouvelable,
1562 écologique et respectueuse de l'environnement. La première phrase du point 2 des statuts dit ceci : La
1563 société a pour but de favoriser le développement de l'énergie renouvelable dans et hors du territoire
1564 communal par la promotion, la planification, la construction, l'exploitation, la maintenance
1565 d'infrastructures de production et de distribution d'énergie. C'est en 2015 que la société a été créé
1566 (*inscrite au registre du commerce le 15 juillet 2015*), et aujourd'hui encore, 7 ans plus tard, nous avons
1567 une centrale de chauffe à bois obsolète et une centrale mobile à mazout, installée derrière l'école sur
1568 laquelle est bien affiché : La nature source d'énergie. Je ne vous cache pas que chaque fois que je passe
1569 là-bas, cela me fait mal au ventre. Notre ancien Syndic et Directeur actuel de Neyergie, nous avait promis
1570 et vendu un chauffage écologique. Malgré le coût très élevé de cette énergie, beaucoup se sont raccordés
1571 par respect pour notre environnement. Beaucoup se sentent trompés. Doit-on encore attendre un
1572 nombre d'années indéfinissable pour que le projet européen RES DHC (Sources d'énergies renouvelables
1573 pour le chauffage et le refroidissement urbain) nous donne peut-être une meilleure solution que de
1574 construire une nouvelle centrale à bois ? Je demande fermement au Conseil communal de tout mettre en
1575 œuvre pour que la nouvelle centrale de chauffe se construise le plus rapidement possible et que Neyruz
1576 soit effectivement une cité de l'énergie renouvelable.

1577
1578 L'Administration de Neyergie reste très floue. Malgré ma lecture des statuts, il me semble que tout est
1579 très fermé. Dans le chapitre 3 « Organes », j'ai beaucoup de peine à comprendre comment sont élus et
1580 qui sont les membres de l'Assemblée générale. Car si j'ai bien compris, seuls les actionnaires peuvent
1581 participer à l'assemblée générale. Et si j'ai encore bien compris, seule la commune de Neyruz est
1582 actionnaire !

1583

1584 Cela ressemble à une oligarchie et je crains bien que les membres du Conseil d'administration pourraient
1585 rester collés à leur poste encore bien des années. Je crois qu'il est temps de remplacer complètement le
1586 Conseil d'administration de Neyergie afin de favoriser une société transparente et vraiment écologique.

1587
1588 **M. Laurent Chatagny** remercie M. Christian Rossier pour sa question, et il passe la parole à **Mme Maryline**
1589 **Dafflon**, Conseillère communale, pour sa réponse :

1590
1591 Je vous remercie de cette question et de ce constat.

1592
1593 Effectivement, cette situation liée à la consommation de mazout nous gêne également profondément. La
1594 centrale actuelle est non seulement vieille, mais en plus sous-dimensionnée.

1595
1596 C'est pourquoi, une nouvelle centrale de chauffe a été votée par l'Assemblée communale le 23 septembre
1597 2020 et pour un montant de CHF 1.6 mio. A cause du changement de Conseil communal, ainsi que
1598 maintenant du nouveau projet d'agrandissement de l'école, la construction de cette nouvelle centrale a
1599 pris du retard. Mais comme l'avez positivement voté lors du Conseil général de septembre 2021, cette
1600 nouvelle centrale de chauffe fait partie intégrante du nouveau programme d'agrandissement de l'école.
1601 Avec la nouvelle centrale de chauffe, l'objectif est que la consommation de mazout ne représente
1602 seulement 3 ou 4 %, donc uniquement en appoint et pour les grands froids.

1603
1604 Pour ce qui est de l'immédiat, Neyergie a prévu de renforcer son installation actuelle avec une pompe à
1605 chaleur (PAC) de 250 kilo watt, et, cela dès la fin de l'année. Cette PAC réduira la consommation actuelle
1606 de mazout de 50 %.

1607 Je précise aussi, qu'avec les nombreux panneaux solaires de Neyergie, nous avons beaucoup d'électricité
1608 renouvelable (plus de 300'00 kWh), qui sera très utile pour la nouvelle PAC. Mise à part l'impact négatif
1609 du mazout sur l'environnement, il y a aussi l'impact économique. Car le prix du mazout est drastiquement
1610 est en train d'augmenter : environ de 60 % du prix.

1611
1612 Nous faisons effectivement tout notre possible pour que cette nouvelle centrale de chauffe soit construite
1613 au plus, ainsi que pour exploiter au mieux la centrale actuelle. Cela était pour la première partie de la
1614 question.

1615
1616 Quant à l'administration de Neyergie, effectivement, seule la commune est actionnaire de cette société
1617 anonyme. C'est-à-dire que la Commune est unique propriétaire de cette société. En étant unique
1618 propriétaire, elle représente l'ensemble des membres lors l'AG. A partir du moment où la commune
1619 finance à 100 % cette société, il est normal que ce soit le seul organe de décision à l'Assemblée Générale.
1620 Cela dit, je rappelle que le Conseil communal est élu par tous les citoyen-ne-s, ce qui est très différent
1621 d'une oligarchie. Il est important de préciser que le CA actuel de Neyergie reflète le Conseil communal de
1622 l'ancienne législature. Avec cette nouvelle législature, le conseil communal s'est fortement renouvelé.
1623 C'est pourquoi, dans ce nouveau contexte, au sein du Conseil communal, nous nous sommes justement
1624 fait des réflexions afin d'être représenté au mieux dans le Conseil d'administration. C'est un soucis que
1625 partage aussi le Conseil communal. La prochaine Assemblée général est fixée au début du mois de juillet
1626 2022.

1627
1628 Je profite d'avoir la parole à ce sujet pour vous donner une autre information, au sujet de Forêt Sarine.
1629 Pour des raisons économiques, Neyergie se fournit depuis janvier 2021 chez Ecovalbois en Valais, donc
1630 depuis un peu plus d'une année. Ecovalbois avait gagné un appel d'offre. Néanmoins, afin de promouvoir

1631 notre bois local, ainsi que les emplois qui en sont générés, et suit aux divers échanges avec la commune,
1632 Neyergie a décidé de se fournir à nouveau chez FS.

1633
1634 Rafraîchissement de l'Aigle Noir :
1635 Effectivement, un rafraîchissement de l'Aigle Noir serait utile. Néanmoins, la question fondamentale est :
1636 qu'en sera l'Aigle Noir dans 10 ou 15 ans, afin de savoir quel type d'investissements valent la peine.
1637 Selon les études fournies par notre délégué à l'énergie pour la commune de Neyruz, l'Aigle Noir est, de
1638 loin, le bâtiment qui consomme le plus d'énergie, car elle est alimentée en mazout. Viennent ensuite la
1639 maison communale et l'école primaire.

1640
1641 C'est pourquoi, il est envisagé de recorder ce bâtiment au CAD de Neyergie, pour cet automne.

1642
1643 Pour ce qui est d'une éventuelle modernisation. Une rénovation totale de l'Aigle noir serait idéale et des
1644 discussions à ce sujet ont déjà eu lieu au Conseil communal. Mais, pour l'instant, la priorité des
1645 investissements s'est dirigée sur le périmètre scolaire.

1646
1647 Il y a néanmoins le maintien régulier de l'Aigle Noir qui se fait. Par exemple, les fenêtres ont été changées
1648 2016 (triple vitrage). Il y a aussi le contrôle de l'électricité qui est en cours, et tout ce qui est en lien avec
1649 la cuisine. L'installation sonore a d'ailleurs été actualisée cette année.

1650
1651 Quant au pont CFF, il est prévu qu'il soit remplacé par les CFF à l'horizon de cette décennie. Un
1652 réaménagement des extérieurs de l'Aigle Noir est également prévu dans le cadre des travaux de la route
1653 cantonale.

1654
1655 **M. Christian Rossier** n'est pas entièrement satisfait par cette réponse et il indique que nous ne voyons
1656 rien dans le fonctionnement de Neyergie. Il n'accepte pas ceci.

1657 **M. Laurent Chatagny** nous rappelle que l'Assemblée générale est actionnaire et que la nomination du
1658 Conseil d'administration se fera lors de la prochaine séance du mois de juillet 2022.

1659
1660 **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic.** souligne que la prochaine assemblée générale qui aura lieu en juillet
1661 prochain permettra d'analyser une nouvelle représentation des membres. De plus, le Conseil communal
1662 souhaite renforcer sa présence pour soutenir le Conseil d'administration.

1663
1664 Aussi, **M. Laurent Chatagny** nous signale qu'il s'agit bien d'une démocratie.

1665
1666 **Mme Valérie Michel Dousse** intervient : le groupe Adn souhaite exprimer son point de vue quant à la
1667 nouvelle centrale de chauffe et l'énergie. Neyergie a mis tout en œuvre pour le projet d'un chauffage à
1668 distance viable au niveau du rendement pour une nouvelle centrale. Aussi, Neyergie gère aussi le domaine
1669 de l'électricité, des panneaux scolaires et de plusieurs bâtiments. Ceux-ci sont desservis par Neyergie,
1670 reconnu par le programme Européen d'innovation. Les membres ne se trouvent pas collés à leurs postes
1671 et une réélection se tient à l'ensemble des compétences ciblées. Les actionnaires possèdent une vision
1672 précise de chaque décision du Conseil d'Administration. Il y a des bénéficiaires, des investissements etc.
1673 La société reste bien gérée, et, les membres de la Commission et elle-même ont pu constater que Neyergie
1674 a participé de manière prépondérante au label Cité de l'énergie. Ce qui est demandé aujourd'hui relève
1675 d'une manœuvre politique regrettable et un mépris total du travail effectué.

1676

1677 **Mme Valérie Michel Dousse** est très à l'aise avec ses paroles et tient à nous dire, pour information, que
1678 son mari est démissionnaire du Conseil d'administration de Neyergie.

1679
1680 **M. Laurent Chatagny** remercie Mme Valérie Michel Dousse.

1681
1682 **M. Frédéric Pythoud** rajoute que dans le règlement du Conseil général, il est noté (au point 6), que
1683 le Conseil général a pour compétence de surveiller les sociétés de la commune avec des accès aux rapports
1684 de gestion. De ce fait, nous pourrions demander à voir les rapports de gestions de la société Neyergie.

1685
1686 **M. Laurent Chatagny** mentionne que l'assemblée prend note de cette remarque, et il clôt ce point.

1687
1688 **9. Boîtes à livres (GSO) Mme Catherine Guillaume Girard :**

1689
1690 La boîte à livres située près de l'Edilité est de très petite dimension et souvent encombrée malgré un suivi
1691 et un tri ponctuel. Quant à la deuxième boîte, située à la déchetterie, elle n'est pas connue de tous et
1692 n'est accessible que durant les heures d'ouverture de celle-ci. Etant donné qu'actuellement il est
1693 préférable de donner plutôt que de jeter, serait-il possible de créer une boîte à livres d'un volume suffisant
1694 (grandeur d'une cabine téléphonique, par exemple), de l'aménager de manière adéquate et d'en assurer
1695 le bon fonctionnement (rangement, tri...) ?

1696
1697 **M. Roger Stroude**, qui assume cette tâche actuellement, se dit prêt à la continuer.

1698
1699 **M. Laurent Chatagny** remercie Mme Catherine Guillaume Girard pour sa question, et il passe la parole à
1700 **Mme Katuscia Sansonnens** du Conseil communal : le Conseil communal pense aussi que les deux boîtes
1701 à livres, situées à la voirie et à la déchetterie, méritent un agrandissement.

1702
1703 **Mme Katuscia Sansonnens** a déjà contacté Swisscom au sujet de l'idée de transformation de cabine
1704 téléphonique, et voici la réponse de Swisscom :

1705
1706 *À la suite de la décision des Instances fédérales de ne plus faire figurer les cabines téléphoniques publiques*
1707 *dans le mandat du service universel entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, Swisscom a procédé à la mise hors*
1708 *service, aux démontages et aux recyclages, selon les normes en vigueur, de ces infrastructures et ceci sur*
1709 *l'ensemble du territoire national. De ce fait, Swisscom n'a plus du tout de matériel de ce type en stock.*

1710
1711 Mais, je vais continuer mes recherches afin de trouver une solution (durable et de recyclage) pour que les
1712 boîtes à livres, fortement utilisées, puissent être rénovées et agrandies. Le Conseil communal remercie
1713 également M. Stroude pour l'entretien des boîtes à livres et le tiendra au courant de l'avancée du projet.

1714
1715 **Mme Catherine Guillaume Girard** se dit satisfaite par cette réponse.

1716
1717 **10. Mobilité douce (AveN) Mme Isabelle Varenne :**

1718
1719 Quels sont les projets du Conseil communal en matière de mobilité douce sur le territoire communal et
1720 en interconnexion avec les communes voisines ? Certains sont-ils déjà mis en œuvre ?

1721

1722 **M. Laurent Chatagny** remercie Mme Isabelle Varenne pour sa question et il passe la parole à **M. Axel de**
1723 **Montmollin**, du Conseil communal : il existe un mélange de sentiers pédestre (pour le sport et les loisirs)
1724 et de mobilité douce (pour les trajets quotidiens).

1725
1726 Des voies de mobilité douce sont au secteur à Rosé, Commune d'Avry. Les autres Communes ne voulant
1727 pas entrer en matière.

1728
1729 Concernant les voies CFF, il faut garder une emprise de postériorité sur les travaux. Ils nous ont annoncé
1730 qu'il est nécessaire de soumettre un projet régional et une étude de faisabilité, sinon le chantier sera
1731 fermé. Cet automne, une étude de faisabilité sera alors émise.

1732
1733 Ce projet a été annoncé à la Confédération, à l'Aménagement général de Fribourg (AGLO) et à
1734 l'Association Régionale de la Sarine (projets communaux).

1735
1736 **M. Fabien Mettraux** dresse un inventaire ainsi qu'un projet de remise en état des chemins suite aux
1737 intempéries de l'année passée. Le chemin du Bois des Morts a été intégralement refait pour favoriser
1738 cette mobilité douce. Pour rappel, certaines communes ont d'autres priorités.

1739
1740 **Mme Isabelle Varenne** est satisfaite des réponses apportées par Messieurs Axel de Montmollin et Fabien
1741 Mettraux.

1742
1743 **11. Accès aux bâtiments publics (GSO) Mme Setti Genoud :**

1744
1745 **Mme Setti Genoud** demande ce qu'il en est quant aux accès dans les bâtiments publics avec des travaux
1746 en rénovation par exemple ?

1747
1748 **Mme Maryline Dafflon** lui répond qu'un accès, un monte-personne, reste en cours ainsi que l'évaluation
1749 des meilleures possibilités quant à l'Aigle Noir et aussi pour les portes automatiques. Ce sujet est chez
1750 notre Responsable technique, M. Ludovic Circelli.

1751
1752 **Mme Setti Genoud** n'est satisfaite qu'à moitié de la réponse donnée.

1753
1754 **12. Ecriture inclusive (NTrad) M. Josselin Gendre**

1755
1756 **M. Josselin Gendre** pose la question suivante : existe-t-il un texte de Loi concernant l'écriture inclusive ?

1757
1758 **M. Laurent Chatagny** lui affirme qu'une réponse lui sera apportée prochainement par e-mail.

1759
1760 **13. Plan d'actions développement durable (AdN) Mme Joanna Bourke Martignoni :**

1761
1762 Le précédent et l'actuel Conseil Communal ainsi que certaines des Commissions ont déjà mené un nombre
1763 de réflexions visant à établir un plan de développement durable pour la Commune dans le sens de
1764 l'agenda 2030. Il reste à rassembler, compléter, prioriser et étendre ces projets dans un programme
1765 participatif, inclusif et cohérent, basé sur des objectifs afin d'éviter des doublons, définir des priorités et
1766 mesurer ensuite les progrès accomplis.

1767

1768 Pour cette raison, et, malgré le fait que le groupe AdN soutienne entièrement les bonnes idées proposées
1769 dernièrement par le Conseil général, les Commissions et le Conseil communal (comme par exemple : les
1770 subventions pour les panneaux solaires, études des voies de mobilité douce, soutien pour les mesures
1771 de promotion de la vie sociale du village, la déchetterie à domicile et le Service Mobility), nous pensions
1772 que ces mesures devraient être mieux intégrées dans un plan d'action de développement durable.

1773
1774 Si l'impulsion de cette démarche a déjà été donné par le Conseil Communal et par les Commissions, nous
1775 pensions, dans un optique de soutenir, s'approprier et systématiser ce travail, que tous les institutions et
1776 la population de la commune devront être impliquées.

1777
1778 Dans ce but, le groupe AdN aimerait demander au Conseil Communal comment il compte poursuivre,
1779 communiquer et budgétiser l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'action
1780 développement durable pour la Commune ? Nous aimerions, en plus, savoir si ce processus pourrait
1781 inclure plus d'acteurs présents dans la commune, notamment le CG et les membres de la population, et
1782 faire partie d'une discussion ouverte sur les synergies entre les actions déjà entreprises, leurs points forts
1783 et les choses qui restent à améliorer. Nous trouvons ce travail essentiel et urgent et aimerions souligner
1784 l'importance d'un engagement politique participatif et concret en faveur du développement durable par
1785 l'ensemble des institutions communales.

1786
1787 Réponse du Conseil communal et donnée par **Mme Maryline Dafflon** : toutes les Commissions
1788 concernées sont appliquées, par exemple, les Commissions : 3^E, CSL (Culture Sport et Loisirs),
1789 l'aménagement du territoire, les finances etc.

1790
1791 Le Conseil communal travaille là-dessus et des objectifs seront créés dans le cadre de la Commission. En
1792 2026, par exemple, pour la Commission 3^e, nous avons des mesures à prendre en réduction de matière
1793 d'énergie et d'émissions de CO2.

1794
1795 Des activités sont mises en œuvre avec la population; afin d'intégrer la population sur tel ou tel objet
1796 spécifique et aussi pour intégrer plus le Conseil général, mais, ça reste aux membres du Conseil général,
1797 de proposer et de nous accompagner là-dedans.

1798
1799 **Mme Maryline Dafflon** est heureuse d'entendre que le Conseil général veut participer à la stratégie (aux
1800 idées), il y a une réelle prise de conscience de la part du Conseil général et également de la part de la
1801 population en mouvement. Nous ferons au mieux pour que tout le monde se sente satisfait et puisse
1802 s'approprier cette stratégie.

1803
1804 **Mme Joanna Bourke Martignoni** est satisfaite de cette réponse.
1805 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous passons aux remarques et aux
1806 commentaires.

1807
1808 **REMARQUES – COMMENTAIRES :**

1809
1810 Il n'y a pas de remarque.

1811
1812
1813
1814

1815 **M. Laurent Chatagny** demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du
1816 Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à :
1817 bureau cg@neyruz.ch

1818
1819 Avec cette séance du Conseil général axée essentiellement sur les comptes 2021 de notre commune,
1820 s'achève une première année de Conseil général. C'est l'occasion pour moi de vous tirer ma révérence et
1821 de vous remercier toutes et tous pour cette première année riche en événements et en expériences des
1822 plus instructives. Mes remerciements vont à vous toutes et tous :

1823
1824 A mes collègues du Bureau, pour la collégialité, la très bonne ambiance lors de nos séances et vos
1825 interventions toujours pertinentes et constructives.

1826
1827 Au personnel de l'Administration communale, M. Nicolas Wolleb, Mesdames Laetitia Gilliéron et Marie-
1828 Noëlle Eggertswyler pour leurs compétences et leurs disponibilités (je n'oublie pas non plus Mesdames
1829 Ariane Menoud, Perrine Quillet-Dario et Sylviane Gumy qui m'ont accompagné durant cette première
1830 année).

1831
1832 A M. Le Syndic pour sa disponibilité, son engagement sans faille, pour la collectivité, pour les échanges
1833 constructifs et cordiaux durant toute cette année. Merci Jean-Pierre.

1834
1835 A l'ensemble du Conseil communal pour la qualité des messages, de plus souvent délivrés bien avant les
1836 délais que nous nous étions fixés.

1837
1838 Aux Chef-f-es de groupe, pour vos participations actives et respectueuses aux séances du Bureau
1839 auxquelles vous étiez convié-e-s.

1840
1841 Enfin à vous tous, chers parlementaires, pour la qualité des débats et le respect que vous avez su montrer
1842 à vos congénères et qui a grandement facilité ma tâche et celle du Bureau.

1843
1844 Je me réjouis de me joindre à vous lors de nos prochaines séances.

1845
1846 Le Conseil général de Neyruz est en marche. Il est bien entendu perfectible et je souhaite plein succès au
1847 nouveau Président M. François Rossier, à son nouveau Vice-président M. Sébastien Bugnon ainsi qu'à
1848 l'ensemble du Bureau. Pour le bien de notre village et de sa population.

1849
1850 Il est **23H20** heures et je lève la séance du Conseil général du 17 mai 2022.

1851
1852 Je vous remercie pour votre attention, vous souhaite une belle fin de soirée et me réjouis de partager la
1853 verrée qui va suivre en votre compagnie.

1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861

1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

1873 Le Président du Bureau du Conseil général :

La secrétaire :

1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881

Laurent Chatagny

Laetitia Gilliéron